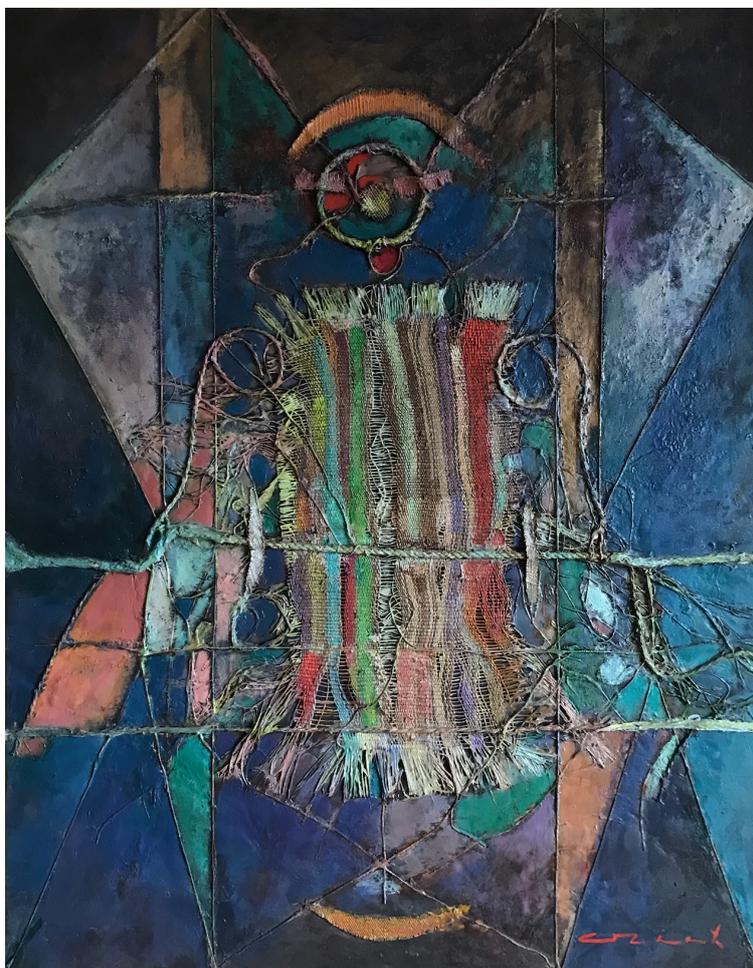


16-20 Mai 2022

Rencontre du réseau thématique international JUSTIP (CNRS)

## JUSTICE ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES



"Le guerrier", par Samuel Coriat, peintre amazonien, Iquitos 2013

### EHESS Paris (Auditorium 150 du Campus Condorcet)

Colloque multilingue - anglais, espagnol, français, portugais

format hybride -- présentiel (dans la limite des places disponibles) et visioconférence

inscription : [colloque.justip@gmail.com](mailto:colloque.justip@gmail.com)

#### Contenu

Comment y arriver	2
Justip et ses axes de recherche	3
Programme "at a glance"	7
Programme complet, incluant les résumés	10
Liste des intervenants, et biographies	25

# EHESS Paris - Campus Condorcet

## Centre des colloques - Auditorium 150

Cité des Humanités et des Sciences Sociales  
Place du Front populaire, 93300 Aubervilliers

### COMMENT Y ARRIVER ?

<https://www.campus-condorcet.fr/cartographie>



Ligne 12 – Métro : Terminus Station Front Populaire



c'est ici

### Depuis Orly 1,2,3,4 (durée 1h10)

Prendre OrlyVal à Orly 4 : direction Antony

Antony : prendre le RER B direction Aéroport Charles de Gaulle (9 stations)

Arrêt: La Plaine Stade de France

900 m ou 12 minutes à pied.

Ou bus 239 – direction Rosa Parks- Curial ; station Saint-Gobain + 170 m à pied

### Depuis CDG (50 minutes)

RER B, direction Saint Remy les Chevreuse

Arrêt: La Plaine Stade de France ; 900 m ou 12 minutes à pied.

## JUSTIP ET SES AXES DE RECHERCHE

JUSTIP, acronyme de Justice and Indigenous Peoples Rights / Justice et droits des peuples autochtones, est un Réseau thématique international (RTI) soutenu par le CNRS, dont Irène Bellier assume la coordination scientifique et le portage en partenariat avec l'EHESS. Le RTI a été établi en 2017 pour une durée de 4 ans, prolongée jusque fin 2022 en raison de la crise sanitaire du Cov-Sars2 .

JUSTIP s'appuie sur un partenariat avec le Canada (Réseau DIALOG, Chaire du pluralisme juridique de l'Université d'Ottawa), l'Espagne (Centre Pedro Arrupe des droits humains, Université Deusto, Bilbao), la Norvège (Université arctique de Tromsø et Center for Sami Studies). Ses activités impliquent des échanges réguliers avec une cinquantaine de chercheur.es et enseignant.es qui sont membres du réseau et sont engagé.es dans les études autochtones en Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Mexique. Elles se déploient en direction de toutes les recherches innovantes permettant de comprendre les évolutions que l'on observe dans les rapports entre les peuples autochtones et les États dans lesquels ils se situent.

JUSTIP engage des recherches dans 4 domaines.

- 1° institution du droit et institutions autochtones ;
- 2° mobilisations autochtones, demandes de droits ;
- 3° justice environnementale, climatique, cartographique ;
- 4° les autochtones dans la ville, l'université, les institutions culturelles.

### Axe 1

#### **L'INSTITUTION DU DROIT ET LES ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES** Coordonné par Irene Bellier (CNRS-Paris) et Ghislain Otis (Université d'Ottawa, Canada)

L'objectif de cet axe de recherche était d'étudier les cadres institutionnels émergents pour l'interaction entre les systèmes occidentaux dominants de droit et de justice et les systèmes autochtones de droit et de justice, en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale et l'élaboration des lois dans les domaines intéressant les peuples autochtones. Cela concerne leur représentation dans le champ politique, l'adéquation des structures socio-économiques et politiques, la police, la vie familiale, les usages de l'eau, les questions foncières, etc.

Il s'est agi de saisir les défis qui consistent à faire fonctionner le pluralisme juridique au sein de (ou avec) l'État en tant qu'arrangement efficace et légitime. Des évolutions concernent aussi des domaines qui n'appartiennent pas strictement à l'institution de la justice comme, par exemple, les questions de communication linguistique et d'écriture des coutumes orales. De nouveaux processus d'institutionnalisation ont lieu à la suite d'initiatives étatiques ou en réponse à des demandes autochtones au niveau international ou national. Quelles sont les sources et les manifestations de ces institutions ? Quels sont les mécanismes de participation des autochtones aux processus de délibération et de prise de décision ?

Le réseau Justip vise à observer quand et comment s'opère un changement dans le traitement politique et juridique des peuples autochtones et ce qui change dans le fonctionnement des institutions.

- S1 : Manifestations et enjeux du pluralisme juridique pour les peuples autochtones
- S2 : Développements contemporains affectant les droits des peuples autochtones
- S3 : Les droits de la nature et les droits des peuples autochtones

## Axe 2

### MOBILISATIONS AUTOCHTONES POUR LA JUSTICE

Coordonné par Jennifer Hays, Else Grete Broderstad (Université de Tromsø, Norvège) et Martin Papillon (Université de Montréal, Canada, DIALOG).

L'objectif de cet axe était d'examiner comment les peuples autochtones se mobilisent pour obtenir justice. Plusieurs dimensions sont à considérer. La première concerne les conditions, les contraintes et les opportunités de l'activisme autochtone dans différents contextes. Quelles formes prend l'activisme autochtone pour obtenir la justice ? Dans quelles circonstances les voies légales ou institutionnelles sont-elles privilégiées ? Qu'est-ce qui explique les formes de résistance ? Nous souhaitons nous concentrer sur les "conditions d'acceptabilité" de l'activisme autochtone et sur la criminalisation des activistes en tant que stratégie de l'État pour diluer la résistance, ce qui établit les questions de justice dans une perspective très différente.

La criminalisation de l'activisme autochtone a des répercussions sur la capacité de ces derniers à obtenir justice dans le contexte d'extraction des ressources de la terre. Quelles sont les stratégies possibles ? Des processus de collaboration et de négociation parviennent-ils à redéfinir les relations entre les communautés autochtones, les gouvernements nationaux et les intérêts privés en ce qui concerne, entre autres, la terre, les ressources, la sécurité alimentaire et l'éducation ?

Le rôle des sociétés multinationales et des industries extractives dans ces processus est au cœur de ce thème. Quelle influence les intérêts privés ont-ils sur les processus politiques et juridiques des États ? Dans quels cas le pouvoir économique des entreprises leur permet-il d'agir en dehors du droit national et international pour faire taire les protestations des autochtones ? Quels sont les mécanismes possibles pour exercer une pression juridique et économique sur les acteurs privés afin d'encourager et de garantir la justice pour les peuples autochtones ? Quel est le potentiel des normes internationales (c'est-à-dire les efforts déployés par les entreprises et les droits de l'homme au niveau des Nations unies) ou des actions de masse des consommateurs (boycott...) à cet égard ? Dans quelle mesure les politiques de responsabilité sociale des entreprises et les comportements des différentes sociétés reflètent-ils ces normes et directives internationales ? Quelle est l'influence des peuples autochtones sur les entreprises multinationales ?

Existe-t-il des cas où les processus décisionnels affectant les peuples autochtones sur le terrain ont été transformés par la mise en œuvre des principes internationaux des droits de l'homme ? Dans quel sens le recours au consentement préalable libre et éclairé ouvre-t-il de nouvelles voies à cet égard ? Ces principes représentent-ils de réelles avancées ou de "fausses solutions" qui génèrent un sentiment d'aliénation encore plus grand chez les populations autochtones ?

S4 : Le consentement libre, préalable et éclairé : les défis de la mise en oeuvre

S5 : Présentation de livres

S7 : Rencontre des systèmes de justice, le rôle des experts, le problème des interprètes

S8 : Genre, peuples et femmes autochtones en lutte

### Axe 3

#### **PEUPLES AUTOCHTONES, JUSTICE SPATIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Coordonné par Brian Thom (Université de Victoria, Canada) et Jon Altman (The Australian University)

Les objectifs de l'axe - centrés sur les questions foncières - visaient une analyse de la justice territoriale autochtone et une étude théorique des politiques de connaissance et de reconnaissance. D'une part, la recherche se concentre sur les conséquences sociales de la mauvaise gestion des questions territoriales telles que : les expulsions forcées, la réinstallation et l'aliénation ; les politiques exclusives de conservation ; la non prestation des services de citoyenneté ; et les conflits sur l'utilisation concurrente ou incompatible des terres et des ressources. Elle vise à identifier les raisons pour lesquelles les populations autochtones - et les jeunes en particulier - migrent ailleurs, souvent vers les villes, ou connaissent des conditions de vie marginales sur leurs terres ancestrales. Leur droit à l'autodétermination est violé, leurs formes de développement économique et culturel - leur vision de la bonne vie (*buen vivir*) - sont limitées. Cela représente une source de conflits politiques et entraîne l'appauvrissement des populations autochtones. Que peut-on dire de la "relation spéciale" qui lie les peuples autochtones à leur territoire, selon la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Cour interaméricaine des droits de l'homme ? Pouvons-nous préciser les visions autochtones de la justice spatiale, ainsi que les réponses des peuples autochtones et des organisations de défense des droits de l'homme ?

L'idée serait de présenter différentes expériences et stratégies des peuples autochtones pour obtenir justice et défendre leurs terres et leur autonomie, d'examiner comment les concepts de justice spatiale se développent sur le terrain, au-delà des tribunaux. Pouvons-nous présenter quelques résultats concernant le concept de justice climatique en examinant, par exemple, le rôle que les populations autochtones pourraient jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre en déployant leurs systèmes de connaissances dans la gestion de l'environnement ?

D'autre part, la recherche de la justice en ce qui concerne la relation des peuples autochtones avec la terre, le territoire et les ressources naturelles fait appel aux politiques de la reconnaissance et de la connaissance. Rendre les peuples autochtones "visibles" aux yeux des non-autochtones représente un défi politique tandis que la valorisation des systèmes de connaissance, des expériences et des relations à la terre des autochtones est un élément central de la lutte contre la discrimination et le racisme. La cartographie est devenue un outil essentiel pour les peuples autochtones en quête de justice spatiale, environnementale et économique.

Que pouvons-nous dire des cartes produites par, avec et pour les peuples autochtones, qui sont au centre des consultations sur les terres et les ressources, et qui peuvent faire partie des efforts de l'Etat pour répondre aux obligations du CPLE ? Considérant que la cartographie participative et communautaire est un élément crucial pour la décolonisation des pratiques et des politiques de recherche, l'idée serait de présenter ces pratiques cartographiques ainsi que certaines mesures pratiques pour partager notre expertise et nos expériences dans la mobilisation de ces cartographies de manière pratique avec nos collaborateurs autochtones et leurs partenaires de recherche.

S6 : Extraction des ressources naturelles, résistance, résilience

S9 : Des changements de politiques ? Impacts sur les peuples autochtones

S10 : Maitriser le territoire pour des pratiques durables

S13 : Approches ethnographiques de la cartographie autochtone

#### Axe 4

### **POLITIQUE DE (RE)CONNAISSANCE ET SAVOIRS : JUSTICE DANS LA VILLE, L'UNIVERSITÉ, LA CULTURE**

Coordonné par Carole Levesque (DIALOG, INRS, Université de Montréal, Canada) et Renato Athias (Université de Pernambuco, NEPE, Recife, Brésil)

Plusieurs questions sont apparues lors de la négociation de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui remettent en question la position des peuples autochtones au sein des politiques mondiales et étatiques : elles doivent faire de la place aux représentants autochtones et à leurs propositions. Comment cela se fait-il ? Comment les propositions qui sont faites incluent-elles des éléments de justice ? C'est sur ce point que nous souhaitons nous concentrer.

Lorsque les questions autochtones sont prises en considération, nous observons qu'elles ont un effet sur les structures, les programmes et les processus de recherche : notamment lorsque les peuples autochtones deviennent visibles et commencent à parler par et pour eux-mêmes : *Idle no more*, "Ne restez pas sans rien faire". Dans différents pays où les autochtones ont une voix, des manuels d'éthique ont été écrits, qui circulent et définissent de nouvelles conditions pour faire de la recherche : qu'ils soient considérés comme un frein pour mettre fin à la " recherche injuste ", ou comme un moyen de faire une " recherche juste ", une évaluation doit être faite qui nécessite l'association de chercheurs autochtones et non-autochtones. Les méthodologies collaboratives et activistes ne contribuent pas seulement à mettre l'accent sur les questions importantes pour les sociétés autochtones, elles enrichissent la recherche sociale par l'analyse approfondis de situations auxquelles il est difficile d'accéder sans autorisation locale.

L'objectif de cet axe était d'établir un lien entre les recherches

et les formes de collaboration avec les peuples autochtones dans différents domaines tels que la gouvernance urbaine, l'éducation, l'économie sociale, le développement durable, le tourisme et l'art, où les revendications autochtones sont réactivées à la lumière de la DNUDPA en fonction de deux possibilités : rester sur le territoire et développer leur proposition ou être incorporé dans les institutions occidentales (qu'elles soient publiques ou privées) et éventuellement les adapter. Quelles expériences pouvons-nous présenter ?

S11 : Musées, réappropriation des savoirs, restitution des collections

S12 : Savoirs autochtones, savoirs occidentaux

S14 : Co-construction des savoirs à l'université, dans les communautés

# JUSTICE ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

## PROGRAMME “AT A GLANCE”

Auditorium 150 - Centre des colloques (Campus Condorcet)

**Lundi 16 mai 2022**

17h30 : Accueil

18:00 Conférence d'ouverture — interprétation FR/ES

- **Michèle Audette**, Innue, Sénatrice, Membre de la Commission Enffada (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées) du Canada.

"Notre parole est un récit, notre récit est une vérité"

- Introduction : **Irène Bellier**

Cocktail de bienvenue

---

**Mardi 17 mai 2022**

9:00 - 11:00 — interprétation FR/ES

**Session 1** : Manifestations et enjeux du pluralisme juridique pour les peuples autochtones

*S. 1: Manifestaciones y desafíos del pluralismo jurídico para los pueblos indígenas*

*S. 1: Manifestations and challenges of legal pluralism for indigenous peoples*

- Intervenants : **Ghislain Otis ; Jean Leclair ; Raphael Mapou ; François Feral ; Christian Coocoo**

11:15 - 13:15 — interprétation FR/ES

**Session 2** : Développements contemporains affectant les droits des peuples autochtones

*S. 2: Acontecimientos contemporáneos que afectan a los derechos de los pueblos indígenas*

*S. 2: Contemporary developments affecting the rights of indigenous peoples*

- Intervenants : **Bruno Baronnet ; Ana Zema ; Rebecca Igreja ; Daniel Oliva Martinez**

13:15 - 14:15 – Déjeuner sur place

14:30 - 16:30 — interprétation FR/ES

**Session 3** : Les droits de la nature et les droits des peuples autochtones

*S.3: Derechos de la naturaleza y derechos de los pueblos indígenas*

*S.3: The rights of nature and the rights of indigenous peoples*

- Intervenants : **Felipe Gomez Isa ; Asier Martinez de Bringas ; Helène Boivin et Jay Launiere-Mathias**

16:45 - 18:45 — interprétation FR/ES/EN

**Session 4** : Le consentement libre, préalable et éclairé : les défis de la mise en oeuvre

*S. 4 : Consentimiento libre, previo e informado: los retos de la aplicación*

*S. 4 : Free, Prior and Informed Consent: The Challenges of Implementation*

- Intervenants : **Sarah Teteilbaum ; Camille Chabot-Martin et Martin Papillon ; Viviana Lopez Toro**

## Mercredi 18 mai 2022

9:30 - 10:30 — interprétation FR/EN

**Session 5** : Présentation de livres

- **Else-Grete Broderstad** présente : M. Tennberg, E.-G. Broderstad., H.-K. Hernes (eds.) *Indigenous peoples, Natural resources and Governances. Agencies and Interactions*, Routledge, 2022
- **Ghislain Otis et Jean Leclair** présentent : J. Leclair, G. Otis, S. Thériault, *La vie du pluralisme juridique*, LGDJ, 2022.

10:45 - 12:45 — interprétation FR/EN/ES

**Session 6** : Extraction des ressources naturelles, résistance, résilience

*S. 5: Extracción de recursos naturales, resistencia, resiliencia*

*S. 5: Natural resource extraction, resistance, resilience*

- Intervenants : **Jon Altman ; Marie-Dominik Langlois ; Karine Vanthuyne;**

12:45 - 14:30 – Déjeuner sur place

14:30 - 16:30 — interprétation FR/ES

**Session 7** : Rencontre des systèmes de justice, le rôle des experts, le problème des interprètes

*S. 7: Encuentros entre sistemas de justicia, papel de los expertos, problema de los intérpretes*

*S. 7: Meeting the justice systems, the role of experts, the problem of interpreters*

- Intervenants : **Morita Carrasco ; Fabien Le Bonniec ; July Calderon**

16:45 - 18:45 — interprétation FR/ES/Portugais

**Session 8** : Genre, peuples et femmes autochtones en lutte

*S.8: Género, pueblos indígenas y mujeres en lucha*

*S.8: Gender, indigenous peoples and women in struggle*

- Intervenants : **Aida R. Hernández Castillo ; Celia Tupinamba ; Nathalie Le Bouler Pavelic ; Zumak Sacha Flores Andy ; Sofia Cevallos**

---

## Jeudi 19 mai 2022

9:15 - 11:00 — interprétation FR/ES/EN

**Session 9** : Des changements de politiques ? Impacts sur les peuples autochtones

*S. 9: ¿Cambios de política? Impacto en los pueblos indígenas*

*S. 9: Policy changes? Impacts on Indigenous Peoples*

- Intervenants : **Leslie Cloud ; Emmanuelle Ricaud ; Susan Onyango**

11:15 - 12:30 — interprétation FR/ES

**Session 10** : Maitriser le territoire pour des pratiques durables

*S.10: Dominar el territorio para las prácticas sostenibles*

*S.10: Mastering the territory for sustainable practices*

- Intervenants : **Birgit Müller ; Jennifer Hays**

12:30 -14:00 – Déjeuner sur place

**14:00 - 16:00** — interprétation FR/Portugais/EN

**Session 11** : Musée, réappropriation des savoirs, restitution des collections

*S.11 : Museo, reapropiación de conocimientos, restitución de colecciones*

*S.11 : Museum, reappropriation of knowledge, restitution of collections*

- Intervenants : **Renato Athias ; Curtis Taylor ; Antônia da Silva Santos et Suzenilson da Silva Santos ; Leandro Varison**

**16:15 - 18:15** — interprétation FR/ES

**Session 12** – Savoirs autochtones, savoirs occidentaux

*S. 12 - Conocimiento indígena, conocimiento occidental*

*S. 12 - Indigenous knowledge, Western knowledge*

- Intervenants : **Nigel Crawhall ; Veronica Gonzalez Gonzalez ; Yolanda Lopez-Maldonado ; Jean Foyer et Monica**

---

## Vendredi 20 mai 2022

**10:15 - 12:30** — interprétation FR/EN

**Session 13** : Approches ethnographiques de la cartographie autochtone

*S. 13: Enfoques etnográficas de la cartografía indígena*

*S. 13 : Ethnographic approaches to indigenous mapping*

- Intervenants : **Brian Thom ; Fabrice Dubertret ; Justine Gagnon et Caroline Desbiens ; Suzannah Henty**

12:30 -14:30 – Déjeuner sur place

**14:30 - 16:30** — interprétation FR/ES

**Session 14** : Co-construction des savoirs à l'université, dans les communautés

*S.13 Co-construcción del conocimiento en la universidad, en las comunidades*

*S.13: Co-construction of knowledge at the university, in communities*

- Intervenants : **Carole Levesque ; Karine Vanthuyne ; Irene Bellier**

**17:00**

**Conférence plénière de clôture** — interprétation FR/Portugais

- **Ailton Krenak**, Ecrivain, leader autochtone, Brésil

"Des idées pour retarder la fin du monde"

- Introduction et conclusion par **Renato Athias** et **Irène Bellier**

Inscription préalable : [colloque.justip@gmail.com](mailto:colloque.justip@gmail.com)

Contact : [irene.bellier@ehess.fr](mailto:irene.bellier@ehess.fr)

# JUSTICE ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

## PROGRAMME COMPLET

**Lundi 16 mai 2022**

**Rendez-vous à 17:30 — auditorium 150 (Centre des Colloques, Campus Condorcet)**

**18:00 — conférence d'ouverture**

- **Michèle Audette** : Innue, Sénatrice, Membre de la Commission Enffada (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées) du Canada.

Notre parole est un récit, notre récit est une vérité.

- Introduction par Irène Bellier

Cocktail de bienvenue

**Mardi 17 mai 2022**

**Session 1 : Manifestations et enjeux du pluralisme juridique pour les peuples autochtones**

**9:00- 11:00** — interprétation FR/ ES

Modération : Fabien Le Bonniec

**Ghislain Otis** : Autodétermination et gestion autochtone de la pluralité juridique

La persistance des systèmes juridiques des peuples autochtones en marge du droit de l'État constitue une manifestation forte de l'autodétermination autochtone dans un contexte de pluralisme juridique. S'appuyant sur des travaux empiriques ayant documenté la coexistence du droit étatique et de systèmes juridiques autochtones ou coutumiers, cette communication présentera quelques stratégies ou procédés déployés par les peuples autochtones et les communautés coutumières pour organiser ou gérer l'interaction de leurs ordres juridiques avec le droit officiel. Les effets de ces procédés, ainsi que ceux de la non-gestion du pluralisme juridique, sur les systèmes juridiques autochtones et sur les individus autochtones seront aussi exposés.

**Jean Leclair** : Les paramètres de l'action dans un contexte de pluralisme juridique

Cette conférence s'intéressera à l'action des opérateurs étatiques et non étatiques, tout comme à celle des simples individus, dans un contexte de pluralisme juridique. Plus spécifiquement, je tenterai d'identifier les ressorts de l'action —et les contextes de déploiement de celle-ci— des personnes impliquées dans les procédés de gestion décrits dans la partie précédente. Cette action est paramétrée par un certain nombre de facteurs dits de mutabilité, de cognition et de capacité, propres à un univers plurijuridique, qui viennent encadrer le champ des « possibles » pour tous les acteurs s'y mouvant. Dans un tel environnement, la liberté de choix et d'action de la personne, quelle qu'elle soit, n'est jamais illimitée. L'instabilité et le caractère changeant du contexte spécifique à une situation de pluralisme, l'appréhension, par les acteurs, de leur système et de celui d'autrui, et enfin, la légitimité et la capacité respective des systèmes juridiques en présence, tout cela influe directement sur les raisons d'agir et le comportement des acteurs. La vitalité respective des systèmes en jeu, c'est-à-dire leur légitimité aux yeux de la population et leur capacité à diffuser leur autorité de manière efficace, constitue le facteur qui influence le plus directement l'action des opérateurs et des individus dans un contexte de pluralisme juridique.

## **Raphael Mapou : L'état du pluralisme juridique en Nouvelle-Calédonie à la sortie de l'accord de Nouméa.**

La Nouvelle-Calédonie est un petit pays situé dans le pacifique sud, dans l'arc mélanésien entre l'Australie et le Fidji. L'accord de Matignon (1988-1988) puis l'Accord de Nouméa (1998-2020) sont deux accords politiques successifs, signés respectivement en 1988 et en 1998 entre le FLNKS, l'État Français et les partis loyalistes français de Nouvelle-Calédonie. Le premier visait à rétablir la paix en mettant fin à la situation de rupture dans la colonie, créée par l'insurrection nationaliste conduite par le mouvement indépendantiste kanak de 1984 à 1988. Le deuxième avait pour objet la mise en place d'un processus d'émancipation et de décolonisation de 20 ans, ponctué de trois référendums d'autodétermination, tenus en 2018, en 2020 et en 2021.

Le présent exposé, au terme du processus de décolonisation, a pour objet de dresser le bilan du processus de construction juridique et institutionnelle initiée par la reconnaissance constitutionnelle de l'Accord de Nouméa. En effet, cette dernière, en acceptant l'existence aux côtés du peuple français, du peuple autochtone kanak et *ses us et coutumes*, ouvrait une page inédite dans sa longue histoire des décolonisations. Dans le cadre de ce nouveau paradigme juridique et institutionnel, le législateur calédonien a engagé la construction d'un modèle de pluralisme juridique qui s'est heurté à l'impérialisme culturel et aux rigidités du monisme juridique français. *In fine*, le présent exposé dressera le bilan puis une analyse permettant d'apporter un éclairage du processus de construction juridique, les avancées et les perspectives à l'heure où la France en tant que grande puissance mondiale, s'est donnée de nouveaux enjeux stratégiques avec la mise en œuvre de l'axe « Indopacifique ».

## **François Feral : Le règlement des conflits kanak en Nouvelle-Calédonie**

En Nouvelle-Calédonie le traitement des litiges des personnes de statut civil coutumier se réalise selon les principes de la coutume kanak, notamment par le recours aux arbitrages des chefferies et de la hiérarchie des autorités coutumières. Cependant le nombre des conflits est aujourd'hui multiplié par la crise identitaire de la société kanak et ils sont aggravés par les limites la juridicité de la coutume telle qu'elle est établie aujourd'hui dans le cadre de la loi organique de 1999 qui porte le statut de cette collectivité d'outre-mer. Emmenées par le sénat coutumier, les instances coutumières kanak proposent un cadre pragmatique de traitement des conflits inspiré par le modèle du palabre. Les chefferies ont adopté également une charte du peuple kanak permettant de se référer à des principes de vie et à des valeurs servant de base aux décisions arbitrales.

## **Christian Coocoo, Les avantages et les défis de l'écriture juridique Atikamekw Nnehirowisiw**

La nation Atikamekw Nehirowisiw travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'un code de pratiques (*orocowewin notcimik itatcibowin*) visant à réguler les activités de chasse, de pêche et de récolte des végétaux au sein de Nitaskinan, notre territoire ancestral. Ce projet correspond à la mise à l'écrit des règlements territoriaux *atikamekw nehirowisiw (notcimik itatcibowin)*. Cette présentation portera sur les avantages et surtout les défis liés au processus de mise à l'écrit de ces règles territoriales.

**15 minutes --- pause café**

## **Session 2 : Développements contemporains affectant les droits des peuples autochtones**

**11:15 - 13:15** — interprétation FR /ES

Modération : Emmanuelle Ricaud

## **Bruno Baronnet : Ce que le Covid fait à l'éducation des peuples autochtones**

Les expériences d'éducation vécues par les peuples autochtones pendant ces deux dernières années sont marquées par l'approfondissement de différentes logiques d'oppression et de résistance. Dans des pays comme le Mexique où les écoles rouvrent à peine leurs portes, les inégalités et les discriminations n'ont cessé de croître aussi bien entre les autochtones des milieux ruraux et urbains qu'à l'égard du reste de la société non autochtone. Cependant, la crise de l'école provoquée par le

covid-19 a représenté également une opportunité de déployer, en marge de l'État, de nouvelles initiatives locales d'éducation autodéterminée, communale et émancipatrice. Cette intervention reviendra sur une pluralité de stratégies autochtones mises en place depuis 2020 dans différents contextes des peuples nahuas, mayas et zoques. Certaines organisations communautaires ont cherché à lutter concrètement contre les injustices au niveau scolaire en palliant l'absence (physique et virtuelle) des enseignants et des élèves de tous les niveaux. D'autres ont créé et creusé des alternatives d'éducation autonome plus soucieuses des droits, des langues et des cultures, en lien avec les mouvements politiques pour la défense de territoires d'autant plus menacés aujourd'hui.

### **Ana Zema :** Génocide autochtone au Brésil : la lutte des peuples pour leur droit à exister

L'Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB) a déposé une pétition devant la Cour pénale internationale (CPI) pour dénoncer Jair Bolsonaro comme responsable de génocide et d'écocide. Les accusations de génocide et d'écocide se fondent sur le fait que, depuis son investiture, il a adopté une politique anti-autochtone explicite, systématique et intentionnelle, il a transformé les organismes publics auparavant dédiés à la protection des peuples autochtones en outils de persécution et il a créé de nombreuses décisions, décrets et lois qui ont conduit à une augmentation de la déforestation, des incendies et des activités illégales sur les terres autochtones. Je présente une analyse de la demande de l'APIB à la CPI et discute les stratégies mises en œuvre par les peuples autochtones pour leur droit d'exister. L'objectif est de montrer l'importance de penser le lien entre les catégories de génocide et d'écocide pour comprendre, à partir des perspectives autochtones, les formes néfastes, systémiques, silencieuses, invisibles mais puissantes, d'effacement de leurs histoires et de destruction de leurs modes de vie.

### **Daniel Oliva Martinez:** Actualité du Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes face aux défis de l'époque

Le Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes est une organisation internationale unique en son genre, spécialisée dans la promotion de l'auto-développement/du bien-vivre et des droits collectifs différenciés des peuples autochtones. En outre, sa structure de participation égale dans ses organes de gestion et technico-administratifs garantit que les peuples autochtones sont directement impliqués dans la prise de décision pour le développement de leurs activités, sur un pied d'égalité avec les représentants du gouvernement. Un important réseau de consultation et de coopération s'est constitué autour de FILAC, qui réunit également d'autres organismes internationaux, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des fondations privées, des secteurs de la société civile et des agences de coopération gouvernementale. Aujourd'hui, 30 ans après la signature de son accord constitutif lors du sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Madrid en 1992, l'objectif de la présentation est de passer en revue les principales réalisations et les principaux défis de l'organisation, en fournissant une vue d'ensemble de l'état actuel de son travail, de ses liens avec le mouvement et de son implication dans les principaux débats internationaux et les questions préoccupantes de notre époque, telles que la lutte contre le changement climatique, les impacts de COVID-19, le développement de l'Agenda 2030 et les conflits internationaux.

### **Rebecca Lemos Igreja :** Altérité culturelle vue par l'extrême-droite : les peuples autochtones et le gouvernement Bolsonaro

À partir de la discussion sur les apports des perspectives anthropologiques à l'étude de l'extrême droite, je présenterai une première analyse de cette idéologie politique au Brésil, et plus précisément, une analyse de la forme par laquelle le gouvernement brésilien redéfinit les identités ethniques et construit sa propre identité en s'y opposant. En ce sens, j'aborde l'altérité autochtone, en cherchant à observer comment elle est re-signifiée dans le projet de Bolsonaro. Observer cette rencontre entre l'extrême droite et l'altérité dans le contexte brésilien permet de vérifier les valeurs et les sens qu'elle donne à la pluralité culturelle, les imaginaires et les représentations sociales qu'elle construit, et à partir de là de comprendre comment elle se présente et quel projet de société elle défend.

**13:15 - 14:15 --- déjeuner sur place**

### Session 3 : Les droits de la nature et les droits des peuples autochtones

14:30 - 16:30 — interprétation FR/ ES

Modération : Mònica Martínez Mauri

**Felipe Gomez Isa** : Les droits de la nature comme résistance épistémologique autochtone.

La notion de "droits de la nature" peut être considérée comme une nouvelle frontière des droits défendus par les épistémologies autochtones pour faire face à la crise environnementale actuelle qui a des conséquences dramatiques sur les modes de vie autochtones. Ce concept vise à remettre en question la vision anthropocentrique dominante des droits pour passer à des paradigmes plus éco-centriques, où les relations entre les êtres humains et la nature sont plus horizontales et harmonieuses. Nous assistons à un processus intéressant de création de connaissances par le bas qui ouvre la voie à la reconnaissance progressive de la nature en tant que titulaire de droits.

**Asier Martinez de Bringas** : L'approche des droits de la nature en Amérique latine : une nouveauté ou une continuation de la même chose ?

Mon objectif est de mesurer le saut qualitatif que l'approche biocentrique a fait en Amérique, fondamentalement dans les deux processus constituants que j'ai accompagnés (Bolivie et Équateur), mais ensuite de le relativiser dans le cadre post-constitutionnel. C'est là que la véritable portée de ces reconnaissances a été évaluée sur le plan normatif lorsqu'elles sont concrétisées, comme les reconnaissances génériques des droits de la nature ou de l'Amazonie, ou la reconnaissance de la subjectivité des rivières et de leurs problématiques.

**Helène Boivin et Jay Launier-Mathias**: Tshitassinu comme fondement de notre autodétermination : la démarche constitutionnelle des Pekuakamiulnuatsh.

*Ne nishtam<sup>m</sup> taship nikan ka ashtaik tshitassinu ka ui tshitapamatisbuiik: ne ka ui Tipelimitishuiik tshilanu Pekuakamiulnuatsh*

La Nation des Pekuakamiulnuatsh est située dans la province de Québec, au Canada. Elle fait partie de la Grande Nation Innue. Depuis 2019, elle a amorcé une importante démarche de consultation en vue de développer sa propre Constitution. Cette démarche, dirigée par la Commission Tipelimitishun, arrive à son terme et un projet de texte constitutionnel sera prochainement soumis aux membres de la nation en vue d'un référendum.

Le projet de Constitution des Pekuakamiulnuatsh place Tshitassinu, territoire ancestral de la Nation, au coeur de son autodétermination. Comme l'affirment les aînés dans le préambule : « *C'est de Tshitassinu que nous, Pekuakamiulnuatsh, sommes originaires. Ce territoire nous a été donné par Tshishemanitu pour nous permettre d'y vivre, pour notre subsistance et notre bien-être. La vie y est partout. C'est là que nous puisons la force, l'énergie, l'espoir et la paix intérieure.* »

**15 minutes --- pause café**

### Session 4 : Le consentement préalable, libre et éclairé : les défis de la mise en oeuvre

16:45 - 18:45 — interprétation FR/ ES /EN

Modération : Jennifer Hays

**Sara Teteilbaum** : Croisements entre CPLE et la norme de certification Forest Stewardship Council : Une enquête de terrain

La présentation portera sur les interprétations du consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) dans le contexte des normes de certification proposées par le Forest Stewardship Council (FSC). Le système FSC est l'un des premiers du secteur forestier à exiger des entreprises qu'elles mettent en œuvre le CPLE par le biais de pratiques de gestion forestière. La présentation examinera comment ces normes forestières ont été développées dans trois pays différents (Canada, Russie, Suède) et les

interprétations du CPLE qui en découlent. La présentation présentera également des données préliminaires concernant la mise en œuvre du CPLE dans les processus de certification forestière au Canada.

**Camille Chabot-Martin et Martin Papillon** : La participation des peuples autochtones à l'évaluation d'impact au Canada : au-delà du consentement, une conception de l'autorité décisionnelle

Si elle est aujourd'hui incontournable, la participation des peuples autochtones aux processus d'évaluation des impacts concernant les projets extractifs sur leurs terres ancestrales continue à faire débat au Canada comme ailleurs. Les principaux acteurs de ces processus (en particulier les décideurs publics, les promoteurs des projets et les groupes autochtones) ne semblent pas s'entendre sur la signification et la portée des normes en matière de participation autochtone, en particulier en ce qui concerne la notion de consentement préalable, libre et éclairé (CPLE). À partir d'une analyse de contenu des mémoires et des déclarations de ces intervenants dans le cadre des travaux parlementaires menant à l'adoption de la nouvelle loi canadienne sur l'évaluation d'impact (2019), cette recherche révèle trois conceptions principales de la place des autochtones dans les processus de prise de décision de l'évaluation d'impact : *procédurale*, *partenariale* et *fondée sur l'autodétermination*. Notre analyse permet de souligner d'importantes différences entre ces trois conceptions en ce qui concerne les attentes face au modèle de participation et plus spécifiquement sur l'interprétation du CPLE. Ces différences reposent en grande partie sur la façon dont ceux-ci conçoivent l'autorité décisionnelle en matière de gouvernance territoriale au Canada.

**Viviana Lopez Toro** : Enjeux politiques du droit à la consultation et au consentement : usage stratégique des mobilisations sociales dans la Sierra Nevada de Santa Marta (SNSM-Colombie)

L'importance du droit à la consultation préalable (CP) est au cœur des répertoires de défense culturelle et territoriale des peuples autochtones. Mais le droit au consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) rencontre des limites. Si les États doivent rechercher le consentement des peuples autochtones, en pratique, il s'agit au mieux d'une consultation rehaussée et, dans le cas colombien, fortement institutionnalisée. La question demeure de savoir si la CP est efficace lorsqu'il s'agit de défendre les droits des peuples ou si elle n'est qu'une étape supplémentaire dans la bureaucratie étatique. Considérer la consultation comme seul objet de cette question peut faire perdre de vue les dynamiques qui sous-tendent les enjeux politiques des acteurs. Deux exemples de stratégies mise en place à la SNSM, par les peuples Arhuacos, Kankuamos, Koguis et Wiwas montreront les intersections entre lesdits droits et diverses mobilisations politiques.

## Mercredi 18 mai 2022

### Session 5 : Présentation de livres

9:30-10:30 — interprétation EN/FR

Modération : Jennifer Hays

**Else Grete Broderstad** : présente le livre *Indigenous peoples, Natural resources and Governances. Agencies and Interactions*, edited by Monica Tennberg, Else Grete Broderstad & Hans-Kristian Hernes, Routledge, 2022. <https://www.taylorfrancis.com/books/oa-edit/10.4324/9781003131274/indigenous-peoples-natural-resources-governance-monica-tennberg-else-grete-broderstad-hans-kristian-hernes>

**Ghislain Otis et Jean Leclair** présentent *La vie du pluralisme juridique*, par G. Otis, J. Leclair et S. Thériault, (LGDJ), 2022,

Ce livre vient clore les travaux du partenariat international de recherche *États et cultures juridiques autochtones : un droit en quête de légitimité (Legitimus)*. À partir de données recueillies en Afrique, au Canada, en Europe centrale et dans le Pacifique Sud par des équipes multidisciplinaires, cette action de recherche comparative visait à documenter les manifestations du pluralisme juridique dans les

régions considérées ainsi que les dynamiques relationnelles qui ponctuent la coexistence des systèmes juridiques en présence. L'ouvrage vise à faire la lumière -grâce aux données recueillies sur le terrain par les équipes régionales et à celles puisées dans la littérature secondaire- sur les procédés de gestion du pluralisme juridique déployés par les systèmes juridiques étudiés (partie 1), les paramètres et les facteurs structurants de l'action des protagonistes (partie 2) ainsi que les effets de cette action sur les systèmes et les individus (partie 3).

## 15 minutes --- pause café

### Session 6 : Extraction des ressources naturelles, résistance, résilience

10:45 - 12:45 — interprétation EN/FR/ES

Modération : Brian Thom

**Jon Altman** : De la résistance à l'extraction minière jusqu'à l'adoption de projets environnementaux - un changement de paradigme pour les propriétaires fonciers autochtones d'Australie

Le patrimoine autochtone en Australie s'est développé grâce aux droits fonciers et aux lois sur les titres aborigènes pour couvrir plus de la moitié du continent, dans les endroits les plus reculés. Historiquement et actuellement, ces terres ont fait l'objet de projets d'extraction de ressources massives auxquels les propriétaires fonciers autochtones ont généralement résisté. Ces dernières années, la biodiversité et les valeurs culturelles de ces terres reculées ont été de plus en plus reconnues et un mouvement transformateur *Caring for Country* mené par les autochtones a pris de l'ampleur. Aujourd'hui, ces mêmes terres sont très prometteuses pour la production d'énergie propre grâce aux abondantes ressources éoliennes et solaires. Le passage de l'extraction minière à la conservation de la biodiversité et à la participation active à de grands projets d'énergie renouvelable pourrait être le signe avant-coureur d'un changement de paradigme dans l'articulation entre les propriétaires terriens autochtones et le capitalisme tardif en Australie.

**Marie-Dominik Langlois** : « Nous sommes xinkas ». Recompositions territoriales et communautaires autochtones face à la mine : la résurgence du peuple xinka dans le Sud-Est du Guatemala

La présentation s'intéresse à la relation entre l'extractivisme et la résurgence autochtone à partir du conflit social autour de la mine Escobal dans le Sud-Est du Guatemala. Le peuple xinka, dont la présence a été invisibilisée puis réprimée par l'État conteste l'entreprise minière car elle élude l'obligation de consulter au préalable les peuples autochtones. Cette « annulation » des Xinkas comme sujets de droit a néanmoins agi comme élément renforçant la cohésion sociale et la subjectivité politique dans la région. La communication montrera comment la résistance locale à la mine a participé au renforcement des mécanismes communautaires en tant qu'institutions de prise de décision, à l'auto-identification xinka dans la région et à la reconnaissance du Parlement xinka comme autorité de représentation au sein des communautés et pour l'État.

**Karine Vanthuyne** : Citoyennetés autochtones en tension dans le Guatemala de l'impératif minier

Ces dernières années, le renouvellement de la mobilisation politique des Autochtones au Guatemala sur les cendres à la fois du génocide (1981-1982) et du mouvement maya post-conflit (1985-1999) a largement été étudié. Si ces études ont permis d'identifier la source de cette remobilisation comme étant l'impératif minier que connaît la région depuis la fin de la Guerre Froide, peu d'entre elles nous renseignent quant à ce qui soutient ou remet en question cette mobilisation, au jour le jour. Cette communication examinera cet enjeu, à partir d'une ethnographie menée depuis 2014 en collaboration avec le *Frente de Defensa Migueleense* (FREDEMI), un mouvement populaire ayant lutté contre la Mine Marlin (2005-2017) dans le département de San Marcos. Plus spécifiquement, à partir d'une analyse ethnographique des processus d'engagement et de désengagement des acteur.rice.s dans cette organisation, je mettrai en lumière la nature fondamentalement inachevée de la (re)construction des citoyennetés autochtones dans le Guatemala contemporain. Ce faisant, je démontrerai combien les ethnographies de l'activisme anti-mine sont plus largement révélatrices du "cycle vicieux de l'excès, de l'épuisement et de l'endurance" (Povinelli 2011, 128) auquel semblent être nécessairement condamnés

ceux qui s'efforcent de persister dans une manière d'être au monde qui refuse d'abdiquer aux lois du marché.

**12:45 -14:30 --- déjeuner sur place**

### **Session 7 : Rencontre des systèmes de justice, le rôle des experts, le problème des interprètes**

**14:30 -16:30** — interprétation FR/ES

Modération : Leslie Cloud

**Morita Carrasco**, Pour une justice interculturelle : dialogue entre les autorités autochtones et les opérateurs judiciaires

Dans la province de Misiones, en 2011, j'ai participé à l'accompagnement d'une communauté Mbya-Guarani dans sa demande de justice pour le meurtre d'un garçon de cinq ans qui n'a jamais été élucidé. En 2019, sans progrès, l'autorité autochtone du village a décidé de promouvoir une rencontre avec les opérateurs judiciaires pour parler de leur justice propre et de la justice ordinaire. Ce fut le début d'un programme de travail basé sur le dialogue et l'intermédiation d'experts entre les fonctionnaires, les autorités et les communautés.

Je présenterai l'évolution de ce programme : certains progrès, mais aussi les difficultés et les défis que nous pose cette forme d'intermédiation entre les autorités autochtones et judiciaires, les défis épistémologiques mais surtout éthiques et politiques.

**Fabien Le Bonniec** : Quand les Mapuche se saisissent du droit chilien, ou l'émergence d'une «défense du Sud ».

Nous nous intéresserons aux expériences du droit étatique des leaders et membres des communautés mapuche du sud du Chili, aux différents usages qu'ils en font, et notamment aux stratégies mises en place dans les tribunaux pour faire face à la criminalisation de leurs revendications. Nous verrons que le travail de plaidoirie en contexte interculturel va au-delà de l'arène juridique puisqu'il mobilise et conjugue différents acteurs, espaces et épistémologies. Nous observerons comment ce travail de transformation des espaces juridiques et d'émancipation par le droit, s'est progressivement déplacé de la défense politique en tant qu'accusés vers l'engagement d'actions en justice en qualité de victimes ou plus récemment dans la participation à la rédaction d'une Constitution pour un pays régional, plurinational et interculturel. En ce sens, et en reprenant les propositions de Boaventura de Sousa Santos sur les Épistémologies du Sud, ce type de rapport émancipatoire à un droit étatique moniste considéré traditionnellement comme source de violence et de domination, s'inscrit dans une herméneutique diatopique. Cette « défense du Sud », sorte de dialogue interculturel, cherche à travers l'intervention de différents acteurs (avocats, militants, experts, autorités traditionnelles...) à mettre en évidence des logiques et entités rendues invisibles dans les tribunaux.

**July Calderon** : Concertation de la politique rurale avec l'État colombien : l'exigence des droits territoriaux des peuples autochtones dans un contexte de spoliation

La récupération des territoires ancestraux est au cœur des revendications des peuples autochtones qui ont été victimes d'une dépossession territoriale systématique. Ils ont mis en place différentes stratégies politiques pour la récupération, la titularisation et la reconnaissance de leurs droits territoriaux. Ces stratégies s'articulent autour d'actions de résistance par le biais de la récupération des terres, de la pratique de l'autonomie par le biais de l'autogestion autochtone dans le cadre du territoire ancestral, et du dialogue politique de „gouvernement à gouvernement“ avec les différentes institutions de l'État pour la reconnaissance officielle des territoires. Cette intervention mettra l'accent sur la troisième stratégie, qui est le résultat de mon travail en tant que conseiller technique du mouvement autochtone sur les questions liées aux droits territoriaux dans différents scénarios de consultation.

**15 minutes --- pause café**

## Session 8 : Genre, peuples et femmes autochtones en lutte

16:45 -18:45 — interprétation FR/ES/Portugais

Modération : Irène Bellier

### **Aida Hernández Castillo:** Entre droits collectifs et droits de genre : La lutte des femmes autochtones pour la justice au Mexique

Je partagerai quelques réflexions issues de mon travail de recherche militante avec des femmes autochtones au Mexique sur les tensions entre les droits collectifs de leurs peuples et leurs droits spécifiques de genre. Ces idées sont liées à 2 débats fondamentaux dans lesquels j'ai été impliquée : le débat autour de la reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones, et le débat autour de la construction d'un féminisme non-ethnocentrique qui reconnaît la diversité culturelle. En tant qu'universitaire et militante, je suis convaincue que la construction de la justice sociale doit inclure la lutte contre le sexisme et le racisme, et c'est à l'intersection de ces deux luttes que nous avons appris des organisations de femmes autochtones l'importance de revendiquer une perspective de genre pour analyser les droits culturels des peuples autochtones et une analyse culturellement située pour aborder les inégalités entre les sexes. J'analyserai différentes expériences de pluralisme juridique au Mexique, où la participation des femmes autochtones a été fondamentale, tant pour repenser leur propre droit que pour reformuler les termes dans lesquels les droits autochtones sont reconnus. Je souhaite contribuer au débat sur la participation des femmes à la refonte des systèmes juridiques autochtones, en confrontant les perspectives libérales sur les droits des femmes, qui les considèrent comme contraires aux droits collectifs des peuples autochtones.

### **Celia Tupinamba :** Femmes autochtones au Brésil : organisation, luttes et revendications aux niveaux local et international

Selon le dernier recensement disponible de l'IBGE, qui remonte à 2010, environ 448 000 femmes autochtones vivent au Brésil, parmi 305 peuples répartis sur le territoire national. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui s'est rendu au Brésil en 2016, a recommandé dans son rapport de mieux documenter les problèmes auxquels sont confrontées les femmes autochtones au Brésil. Bien que la Déclaration sur les droits des peuples autochtones ait accordé une attention particulière aux besoins et aux droits des femmes autochtones, les données restent rares. À partir des années 1990, des organisations de femmes ou des départements au sein d'organisations autochtones au Brésil ont été créés avec des réunions de femmes de différents peuples aux niveaux local, national et international. Nous nous pencherons plus particulièrement sur l'organisation des femmes autochtones dans l'État de Bahia. Au niveau national, il convient de mentionner les 1ère et 2ème Marches des Femmes Autochtones qui ont eu lieu en 2019 et 2021 à Brasilia. Des représentantes jouent un rôle important aux niveaux local, national et international et ont fait entendre leur voix lors de ces réunions, luttant pour les revendications du mouvement telles que la démarcation des terres autochtones et l'attention à des questions spécifiques aux femmes autochtones, comme les mesures de protection, d'accès à la santé, d'éducation de qualité, d'espaces de décision, de formation et de formation professionnelle et pour que leur travail soit reconnu et valorisé afin d'avoir plus d'autonomie et de gérer elles-mêmes leurs revenus.

### **Nathalie Le Bouler Pavelic :** Éducation scolaire autochtone dans l'État de Bahia, Brésil : le protagonisme des jeunes filles autochtones.

Les jeunes filles autochtones de l'État de Bahia au Brésil vivent dans des contextes ruraux et urbains marqués par des conflits, des disputes territoriales et des préjugés ethno-raciaux, avec des impacts existentiels et psychologiques importants. Elles sont confrontées à des carences dans leur éducation scolaire, subordonnée aux services publics et marquée par diverses précarités structurelles allant de l'accès au transport et à des matériels scolaires adéquats, jusqu'à la dévalorisation systématique et la précarité des professeurs autochtones. Le mariage précoce, la maternité et l'entrée sur le marché du travail sont des obstacles à une éducation de qualité pour les jeunes filles autochtones. L'impact récent

des actions de l'*Associação Nacional de Ação Indigenista* (Ana) sur la vie des jeunes filles autochtones peut être résumé en deux projets. Le projet *Cunbataí Ikhã* (Filles en lutte), de formation politique et de mobilisation, avec le soutien de la Fondation Malala depuis 2018, concerne près de 50 jeunes filles autochtones qui participent et a des répercussions sur les filles de neuf peuples et 22 communautés. Le projet *Jenipapo Urucum*, est un cours pré-universitaire réservé aux jeunes filles et aux femmes autochtones de tout le Brésil, financé par L'Oréal Paris.

Nous montrerons comment la mobilisation des filles autochtones est importante pour des politiques publiques d'éducation scolaire qui considèrent les questions de genre, dans un contexte où leurs voix ne sont pas systématiquement écoutées dans les espaces de prise de décision.

**Andy Zumak Sacha Flores:** Dissidence sexuelle autochtone amazonienne : défis, enjeux de la lutte des peuples autochtones et des droits LGBTIQ+ en Équateur

Je voudrais me concentrer sur un bref examen des droits de la population LGBTIQ+ en Équateur et la manière dont divers dissidents sexuels ont rejoint avec leurs propres propositions et leur propre agenda le contexte des luttes des peuples autochtones de l'Amazonie équatorienne. Il reste encore de nombreux défis à relever, tout d'abord pour travailler au niveau de notre processus organisationnel afin de disposer d'un espace politique pour la dissidence sexuelle autochtone dans la prise de décision. Ces dernières années, compte tenu de la situation politique, les diversités sexuelles autochtones se sont rendues silencieusement visibles par leur action politique lors des mobilisations de l'Amazonie à Quito contre le gouvernement.

**Sofia Cevallos :** Luttes socio-environnementales et défense des droits territoriaux dans le cadre de l'extractivisme pétrolier : contributions des femmes Kichwa de l'Amazonie équatorienne.

L'objectif de cette présentation sera d'analyser la participation des femmes kichwa de l'Amazonie équatorienne dans le cadre de la lutte contre l'extractivisme pétrolier. Compte tenu du contexte d'élargissement des droits des peuples autochtones et de l'inscription du *Sumak Kamsay* ou *Buen Vivir* dans la Constitution équatorienne (2008), ce travail montrera la manière dont la participation de ces femmes a été fondamentale, tant pour la redéfinition des notions propres du droit que des termes dans lesquels les droits des peuples autochtones ont été reconnus par l'État équatorien. Nous constatons aujourd'hui une augmentation des mobilisations des femmes kichwa pour la défense de leurs droits et de leurs territoires. L'analyse de ces mobilisations nous permettra d'observer comment ces femmes questionnent les principes libéraux et positivistes du droit et le modèle de développement extractif promu par l'État.

## Jeudi 19 mai 2022

### Session 9 : Des changements de politiques ? Impacts sur les peuples autochtones

9:15-11:00 — interprétation EN/FR/ES

Modération : Bruno Baronnet

**Leslie Cloud :** Quel horizon pluraliste au Chili ? Défis et enjeux de la future constitution chilienne

En 1989, juste après la dictature militaire d'A. Pinochet, l'Accord de Nueva Imperial souscrit entre P. Aylwin, candidat de la Concertation à la présidence, et les peuples autochtones du Chili, symbolisait l'engagement du gouvernement de la transition d'instaurer une nouvelle relation avec les peuples autochtones. L'accord prévoyait l'adoption d'une loi reconnaissant leurs droits, leur inscription constitutionnelle ainsi que l'adoption de la C. 169 de l'OIT. Depuis, si la loi dite « indigène » a été adoptée en 1993 et si la C. 169 de l'OIT a fini par être ratifiée en 2009, les projets de reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones et de leurs droits soumis au Congrès n'ont jamais abouti, faisant du Chili une exception dans le paysage constitutionnel à horizon pluraliste d'Amérique centrale et du sud. Dans ce contexte, le processus mis en place à la suite du plébiscite du 25 octobre 2020 est historique tant sur la forme que sur le fond. Le modèle d'assemblée constituante choisi est une convention citoyenne avec parité de genre, intégrée par 17 constituants autochtones et présidée à ses

commencements par une universitaire mapuche, Mme Elisa Loncon. A l'issue de la rédaction du projet de constitution, avant la fin de l'année 2022, le peuple chilien se prononcera de nouveau par plébiscite sur sa volonté d'adopter le nouveau texte. Après un retour sur les enjeux de ce processus historique et les modalités de participation des peuples autochtones dans la rédaction du projet de constitution, nous présenterons les débats et les avancées des travaux de la convention constituante notamment ceux liées au caractère plurinational, interculturel et plurilingue de l'Etat chilien ainsi qu'à la reconnaissance des droits des peuples autochtones et de la nature.

**Emmanuelle Ricaud** : « Nos enfants ? Vendus à l'État [...] ils reviendront dans des boîtes de thon » : Rumeur et infrapolitique face à l'alimentation scolaire publique en Amazonie péruvienne, l'exemple des Maijuna

Au Pérou, un programme national d'alimentation scolaire appelé Qaliwarma (« enfant vigoureux » en quechua) fournit de la nourriture dans les écoles publiques du pays depuis 2012. En Amazonie, les aliments distribués sont produits de manière industrielle et sont issus essentiellement des régions côtière et andine. Face à la réception de conserves de poisson, les parents maijuna, en particulier les mères, alimentent des rumeurs selon lesquelles leurs enfants seraient vendus à l'État, seront un jour enlevés et reviendront dans des boîtes de thon. À partir de l'analyse de cette rumeur, nous réfléchissons à l'infrapolitique des mères dans ce mode d'expression face à l'alimentation scolaire publique sur laquelle elles ont peu de prise.

**Susan Onyango** : Géothermie sur le Rift

La géothermie, une ressource naturelle souterraine, peut être utilisée pour fournir de l'eau et de l'énergie. Le développement de cette ressource s'est principalement effectué le long de la vallée du Rift en Afrique de l'Est, notamment au Kenya, en Éthiopie et à Djibouti.

Malgré le fait que la ressource peut être exploitée grâce à des forages peu coûteux qui peuvent aussi répondre aux besoins socio-économiques des populations locales, le développement géothermique consiste jusqu'à présent à mettre en œuvre des projets industriels coûteux à grande échelle, qui impliquent des forages profonds et entraînent parfois le déplacement des populations locales vivant autour de ces sites. Or, une bonne partie de la ressource géothermique se trouve sur les terres ancestrales des peuples autochtones ; habitant des terres arides et désertiques, ils sont aussi plus vulnérables à plusieurs égards et très impactés par les effets du changement climatique.

Ma présentation est un résumé de ma recherche sur les possibilités de projets géothermiques communautaires qui répondent aux besoins des populations locales dans une perspective de genre. Elle concerne principalement les Ilchamus, les Pokot, les Massaï et les Luo du Kenya, ainsi que les Afar d'Éthiopie.

**15 minutes --- pause café**

**Session 10 : Maitriser le territoire pour des pratiques durables...**

**11:15 - 12:30** — interprétation FR/ES

Modération : Manon Vanbesien

**Birgit Müller** : Faire face à la mission environnementale. Petits agriculteurs au Nicaragua et injonction climatique

Les nouveaux schèmes de paiement pour services écosystémiques introduits au Nicaragua par des ONG bien intentionnées pointent l'émergence d'une nouvelle forme de pouvoir rigide qui rompt avec les formes plus subtiles des projets de développement néolibéraux. En analysant l'évolution sur les 10 dernières années des missions environnementales portées par des ONG dans un village du Nord-Ouest du pays, je voudrais montrer comment le "développement durable" et "la gouvernance de la nature" prennent un tournant plus autoritaire. Au lieu de discipliner les gens pour qu'ils agissent de leur propre chef, comme ils étaient censés le faire, ce nouveau type de pouvoir renforce progressivement la surveillance et la contrainte.

**Jennifer Hays** : "Je croyais que nous avions notre *!nove* et qu'ils avaient le leur..." : une communauté autochtone de Namibie lutte pour défendre ses droits fonciers

Cette présentation décrit la situation actuelle dans la Nyae Nyae Conservancy, une zone de protection de la faune gérée par les Ju/'hoansi, une communauté locale de chasseurs-cueilleurs. Nyae Nyae fait partie du programme namibien de gestion communautaire des ressources naturelles (Community Based Natural Resource Management, CBNRM) et est actuellement le seul endroit en Afrique où une communauté de chasseurs-cueilleurs a le droit de gérer ses propres ressources fauniques et végétales. En mettant l'accent sur la conservation de la faune et des forêts, ils ont maintenu un niveau élevé de biodiversité dans leur région, contrairement aux zones où l'agriculture et le pastoralisme dominent les stratégies de subsistance. Les droits de cette communauté sur les terres et les ressources naturelles sont protégés par plusieurs mécanismes juridiques nationaux, notamment ceux liés aux *conservancies*, (forêts communautaires) et aux autorités traditionnelles. Malgré leur succès dans la gestion des ressources et cette forte protection juridique, la communauté est face à l'invasion illégale de son territoire par des groupes dominants ayant des stratégies d'utilisation des terres plus intensives et qui cherchent à saper le contrôle des Ju/'hoansi. La présentation explore les raisons historiques, politiques et culturelles éclairant la difficulté pour cette communauté de protéger ses terres et ses ressources

### 12:30 -14:00 --- Déjeuner sur place

#### Session 11 - Musée, réappropriation des savoirs, restitution des collections

14:00 -16:00 — interprétation Portugais/FR/EN

Modération : Chloé Catez

**Renato Athias** : introduction

**Curtis Taylor** : La circulation/ restitution des objets aborigènes d'Australie

**Antônia Santos da Silva et Suzenilson Santos da Silva** : à propos des musées autochtones

**Leandro Varison** : Peut-on collaborer quand on est loin ? Expériences de partenariat avec des Premières Nations d'Amérique du Nord

Dans les Amériques et en Océanie, une nouvelle éthique relationnelle s'est développée entre les musées et les peuples autochtones, grâce principalement aux actions menées par ces derniers. Les musées européens en revanche sont restés indifférents à ce mouvement qui vise à rapprocher les peuples autochtones des patrimoines liés à leurs cultures et histoires. Il s'agira ici de présenter un projet développé par le Musée du quai Branly en partenariat avec des Premières Nations d'Amérique du Nord, où nous essayons de surmonter les différentes distances qui nous séparent.

### 15 minutes --- pause café

#### Session 12 - Savoirs autochtones, savoirs occidentaux

16:15 – 18:15 — interprétation ES/FR

Modération : Marie-Dominik Langlois

**Nigel Crawhall** : La reconnaissance des savoirs autochtones et les enjeux au sein de l'ONU.

Je proposerai un résumé historique, de l'article 8j et 10c de la convention sur la diversité biologique (CDB), comment l'idée des „savoirs autochtones“ est advenue au sein du cadre de la convention sur le changement climatique, et le changement de paradigme que l'on observe au sein d'IPBES et au GIEC. Cela s'appuiera sur une analyse des acteurs, des enjeux, des questions de pouvoir et de la conceptualisation de la nature.

**Yolanda Lopez-Maldonado** : Atténuer les inégalités intellectuelles entre les savoirs occidentaux et autochtones pour une véritable transformation vers la durabilité. Une perspective autochtone.

Les peuples autochtones ont une vision unique du fonctionnement du monde naturel qui a évolué au fil des générations grâce au contact direct avec l'environnement. Dans sa quête pour mieux comprendre et faire face aux changements environnementaux, la communauté scientifique suggère la nécessité de rassembler ces informations inestimables. Dans le domaine de la conservation de la nature, par exemple, on met de plus en plus l'accent sur la coproduction des connaissances en combinant les connaissances produites (ou détenues par) des universitaires et des non-universitaires avec les connaissances des peuples autochtones. La combinaison de différents types de connaissances pour résoudre les problèmes environnementaux vers la durabilité est enracinée dans une participation inclusive apparente. Cependant, au nom d'une telle participation, les peuples autochtones sont souvent impliqués dans les sphères scientifiques (et politiques) pour apprendre et traiter des concepts, des approches, des modes de pensée et s'engager avec les manières occidentales. Mais cela ne conduit peut-être pas à construire de nouvelles connaissances de potentiel maximal car les différents instruments et outils de coproduction sont issus de méthodologies et d'approches colonisatrices, et imposent ainsi des conditions et des concepts aux détenteurs de connaissances autochtones. D'un point de vue autochtone, mettre l'accent sur ces processus plutôt que de récupérer/utiliser les méthodes et les approches des peuples autochtones pour la recherche scientifique affecte gravement leurs façons de penser. Ainsi, l'érosion -même petite- de l'ILK (*Indigenous and local Knowledge*), représente une menace existentielle pour l'humanité. Pourquoi ces processus de connaissance et ces réunions de participation ne sont-ils pas fondés sur des conceptions autochtones alors que les peuples autochtones sont considérés comme des acteurs clés de la conservation de la nature ? Je soutiens qu'il est nécessaire de lancer un processus de récupération, de restauration et de revitalisation des connaissances autochtones pour atténuer les inégalités intellectuelles, et que ce processus devrait être mené par les peuples autochtones.

**Veronica Gonzalez-Gonzalez** : Les politiques pour le développement durable : un cadre favorable pour la transmission des savoirs des peuples autochtones ?

Aujourd'hui, dans un contexte où l'humanité fait face à une crise environnementale, les savoirs des peuples autochtones font partie de la machinerie que les organisations intergouvernementales promeuvent comme des solutions environnementales. Si l'inclusion de ces savoirs dans les agendas environnementaux internationaux peut sembler une contribution pertinente aux actions intergouvernementales pour le développement durable, cette présentation montrera, en analysant des exemples de politiques pour le développement durable, que cette démarche peut rencontrer des tensions, en particulier en ce qui concerne la transmission de ces savoirs.

**Jean Foyer et Mònica Martínez Mauri** : Les protocoles biocultures au Panama : le virtualisme d'un dispositif international

Les Protocoles bio-culturels communautaires (PBC) sont des dispositifs de la gouvernance environnementale de la biodiversité qui visent à instituer localement, au niveau local des communautés, une normativité encadrant des thématiques centrales discutées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (conservation de la biodiversité et des savoirs traditionnels, accès préalable et informé, partage des avantages). A travers la notion de virtualisme, on veut montrer les différents déphasages qui peuvent se créer dans les processus de traduction qui fait circuler ce dispositif des arènes internationales jusqu'aux communautés autochtones. On s'appuiera sur trois exemples panaméens Guna, Ngobe, et Embera qui renvoient plus largement aux rapports, très différents, à la norme et aux institutions de ces différents peuples.

## Vendredi 20 mai 2022

9:30 --- Accueil café

### Session 13 : Approches ethnographiques de la cartographie autochtone

10:15 - 12:30 — interprétation EN/FR

Modération : Jean Leclair

**Brian Thom** : Mapping Indigenous Pasts and Futures : the Indigenization of Municipal Land Use Planning.

L'utilisation de méthodes ethnographiques pour informer les projets cartographiques autochtones peut fournir un cadre puissant pour soutenir la justice spatiale autochtone. Je décrirai en détail nos collaborations avec plusieurs communautés salishs de la côte ouest du Canada pour intégrer des cartes autochtones dans les processus publics. Je préciserai un cas, dans lequel le fait d'intégrer les présences, les récits et les histoires autochtones dans une carte Google Earth a modifié l'aménagement du territoire dans une banlieue non-autochtone qui s'était développée au-dessus d'un paysage culturel autochtone. Dans ce travail, les peuples autochtones ont exploité leurs connaissances par le biais de cartes et d'histoires, injectant leur vision de l'avenir dans la manière dont le gouvernement municipal renouvelle ses plans d'aménagement du territoire à long terme.

**Justine Gagnon, avec Caroline Desbiens** : Cartographier les paysages ennoyés : le devoir de mémoire comme impératif de justice

S'appuyant sur les recherches menées en collaboration avec les Innus de Pessamit, cette présentation mettra en évidence le rôle et la portée des outils cartographiques pour appuyer la reconstitution des terres ennoyées par le développement hydroélectrique sur d'importantes rivières du Nitassinan (territoire ancestral innu) durant les années 1950, 60 et 70. Perçue comme un désastre tant par les ainé.e.s que par les descendant.e.s de ceux et celles qui ont connu ces bouleversements, l'époque des grands projets hydroélectriques dans la région nord côtière a toutefois laissé comme héritage une forme d'*abus d'oubli* ((Ricoeur, 2003). Les effets pérennes de l'obstruction de ces routes ancestrales et des délocalisations subséquentes sont en effet demeurés en marge du « grand récit québécois », si bien que les voix innues peinent encore à résonner. Dans ce contexte, la carte et sa capacité à rendre visible l'invisible peut agir comme un support mémoriel, mais également comme une preuve que ce qui en l'apparence n'est plus, persiste pourtant. Car s'il est une chose que l'État et l'industrie ne sont pas parvenus à effacer, ce sont les souvenirs que les gens ont conservé de leurs territoires, de même que la mémoire, individuelle et collective, relative à leur ennoisement.

**Fabrice Dubertret** : « Enjeux et perspectives d'une cartographie mondiale des territoires autochtones »

Depuis quelques décennies, un nombre croissant de peuples autochtones cartographient leurs territoires. Ces cartes visent très souvent à alimenter une stratégie *carto-légale* de sécurisation de droits fonciers revendiqués : elles sont mobilisées auprès des cours de justice où elles attestent des territorialités autochtones. En parallèle, la démocratisation des technologies de l'information et de la communication, du GPS à Internet, permet aujourd'hui à ces cartes d'être également mobilisées dans une stratégie *carto-politique* : en explicitant leurs revendications spatiales aux yeux de tous, notamment au sein de plateformes web dédiées, les peuples autochtones contestent le monopole historique de la cartographie d'État qui a longtemps réduit au silence jusqu'à leur existence même. Ces initiatives se fondent sur l'espoir qu'une transparence d'information géographique conduit à une bonne gouvernance foncière par la responsabilisation. Elles ont déjà réussi à engager certains leviers politiques vers la sécurisation effective des droits territoriaux autochtones, notamment en jouant la

carte environnementale. Mais cette stratégie *carto-politique* de mise en visibilité globale présente certains écueils, que nous présenterons à travers une analyse des enjeux et des perspectives associées à la cartographie globale des territoires autochtones.

**Suzannah Henty, avec Dana Abbas** : Contre-cartographies - La carte absente : Une étude de la pédagogie, de la pratique et de la collaboration

The Absent Map est un projet de recherche expérimental à long terme et continu qui a été développé par Riwaq - Centre pour la restauration architecturale dans les villages ruraux de Jérusalem - Kafr Aqab, Qalandiya, et Al Jib. The Absent Map facilite les expériences cartographiques et les rencontres créatives qui prennent en compte les compréhensions communautaires du lieu. En avril, un programme-frère s'est déroulé à Naarm, en Australie. Accueilli par l'Institute of Postcolonial Studies, Counter-Cartographies était une collaboration entre l'architecte et conservateur palestinien Dana Abbas et la chercheuse en début de carrière Suzannah Henty. La discussion portera sur les pratiques cartographiques contre-coloniales et trans-locales.

### 12:30 -14:30 Déjeuner sur place

#### Session 14- Co-construction des savoirs à l'université, dans les communautés

14:30 - 16:30 — interprétation FR /ES

Modération : Leandro Varison

**Carole Levesque** : La co-construction des connaissances en contexte autochtone : défis, perspectives, réalisations

Bien que des avancées importantes aient été enregistrées au cours des deux dernières décennies en matière de recherche interactive (collaborative, participative, partenariale), les défis restent nombreux autant pour les universitaires que pour les instances autochtones elles-mêmes. Au départ, la notion même de recherche est loin d'être commune dans ces deux univers et le rapport à la connaissance diffère ne serait-ce que sous un angle disciplinaire au sein même de l'université. S'ajoute encore de nos jours, la coconstruction des connaissances qui se déploie bien au-delà de la recherche interactive et que l'on tend à réduire à des modalités individuelles alors qu'elle s'inscrit nécessairement dans une démarche collective. À partir des travaux réalisés au sein du Réseau DIALOG, cette présentation fera état de plusieurs initiatives visant à transformer les pratiques de recherche en sciences sociales et à revoir les termes du dialogue entre chercheuses/chercheurs et détentrices/détenteurs de savoirs autochtones.

**Irène Bellier** : Des projets de recherche collaboratifs pour établir de nouvelles relations entre scientifiques et peuples autochtones

Le déploiement des questions autochtones aux échelles internationales, nationales et locales met en tension les conceptions légales d'une part, existentielles d'autre part, des peuples autochtones. Celles-ci influencent la manière dont les scientifiques, toutes disciplines confondues, travaillent sur ou avec les peuples, nations et communautés autochtones dans différents champs - anthropologique, politique, juridique, ou même muséographique. La reconnaissance des droits des peuples autochtones pousse vers la définition d'un nouveau paradigme pour engager la recherche dans une dynamique de co-construction des savoirs qui s'appuie sur des relations consenties. Nous réfléchirons au sens de l'énoncé politique autochtone global – "Plus jamais rien sur nous sans nous"-- qui signifie à la communauté internationale et à la communauté scientifique la volonté de renverser les relations de subalternité. Nous nous pencherons sur le fait que les questions autochtones pour être territorialisées ne relèvent pas moins de l'universel (humain et planétaire). Nous reviendrons sur les efforts réalisés dans le cadre des projets SOGIP et JUSTIP pour déployer des collaborations avec les autochtones, internationales et interdisciplinaires, et contribuer à élaborer un domaine de recherche plus inclusif.

**Marie-Dominik Langlois** (avec la contribution intellectuelle de Rolando Magana Canul) : Le co-enseignement comme stratégie de décolonisation de l'université? Réflexions à la base d'une initiative personnelle

L'ouvrage phare de Linda Smith (1999) met en évidence les impacts négatifs de la colonisation et de la recherche sur les savoirs autochtones, qui ont souffert de l'impérialisme cognitif (Battiste, 1998). Comment « autochtoniser » un concept occidental aussi rigide qu'est la recherche, demande Margaret Kovach (2015)? Les études critiques et méthodologies autochtones (Ray 2012) appellent à valoriser les savoirs autochtones (Kovach, 2010), notamment par la création d'espaces dans les institutions d'enseignement aux universitaires autochtones et personnes détentrices de savoirs autochtones . La communication réfléchira sur les possibilités et contraintes qui se sont présentées lors d'une expérience d'enseignement partagé entre un co-chargé de cours autochtone et une co-chargée allochtone, suite à une initiative personnelle. Adoptant une approche réflexive critique, la communication proposera des méthodologies issues des études autochtones comme les valeurs de réciprocité et relationnalité (Wilson, 2008) et la pédagogie ancrée sur le territoire (land-based) (Wildcat et al., 2014, Corntassel, 2019) pour renforcer les effets de décolonisation (Gaudry et al.) du co- enseignement.

### 15 minutes --- pause café

17:00 — interprétation FR/ Portugais

#### Conférence de clôture

- **Ailton Krenak** : Ecrivain, leader autochtone, enseignant, Brésil  
"Des idées pour retarder la fin du monde"
- Introduction et conclusion par **Renato Athias** et **Irène Bellier**

### **ABBAS Dana**

Dana Abbas est architecte et chercheuse. Elle travaille actuellement au Riwag Center for Architectural Conservation en tant qu'architecte principale pour le projet The Life Jacket, qui s'intéresse à la réhabilitation et à la renaissance des zones rurales de Jérusalem. En 2016, Abbas a obtenu une maîtrise en architecture de recherche à l'université Goldsmiths de Londres. Sa pratique et ses recherches abordent les questions d'identité urbaine à Jérusalem et, plus généralement, en Palestine.

### **ALTMAN Jon**

Jon Altman est professeur émérite à la School of Regulation and Global Governance de l'Australian National University ; il a été directeur de la fondation du Centre de recherche sur les politiques économiques autochtones de 1990 à 2010. Économiste/anthropologue de formation, il est un universitaire/activiste travaillant sur des alternatives de développement autochtones alternatives. Il est administrateur de plusieurs organisations à but non lucratif, dont Original Power et le Karrkad-Kanjdi Trust.

### **ATHIAS Renato**

Renato Athias, anthropologue, est professeur à l'Université fédérale de Pernambuco (Brésil), le coordinateur du Centre d'études et de recherches sur l'ethnicité (NEPE) et professeur associé au programme de troisième cycle en anthropologie de l'UFPE et au master en anthropologie de l'Université de Salamanque en Espagne. Il a mené des études dans le domaine des médias et de la télévision à l'Université de Southampton (Royaume-Uni) grâce à des bourses du British Council. Il a travaillé en anthropologie avec des peuples autochtones du Brésil, sur les questions de chamanisme, de santé, puis en anthropologie visuelle sur les collections ethnographiques et la muséologie. Il a développé de nombreux projets de recherche avec les peuples autochtones de Pernambouc et de la région du Rio Negro en Amazonie. Il a publié de nombreux ouvrages ou articles et réalisé des films mettant l'accent sur les politiques de reconnaissance et la connaissance des peuples autochtones de l'Amazonie.

### **AUDETTE Michèle**

Michèle Audette est une leader autochtone reconnue, sénatrice depuis le 29 juillet 2021, nommée par Justin Trudeau. Fille d'un père québécois et d'une mère innue, elle est originaire de la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam au Québec. Elle a joué un rôle clé dans la transformation des relations entre les peuples autochtones et la société québécoise et canadienne depuis les années 1990. À 27 ans, elle a été élue présidente de l'association Femmes Autochtones du Québec. En 2004, elle est nommée sous-ministre déléguée au Secrétariat à la condition féminine du Québec. De 2012 à 2015, elle a été présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. En 2015, elle a participé à la création d'un programme novateur d'études supérieures en administration publique autochtone pour l'École nationale d'administration publique. Mme Audette a été nommée l'une des cinq commissaires chargées de mener l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Depuis 2019, elle est adjointe à la vice-rectrice aux affaires académiques et étudiantes et conseillère principale pour la réconciliation et l'éducation autochtone à l'Université Laval. En reconnaissance de ses contributions importantes, Mme Audette a reçu le Prix Femme de mérite 2018 dans la catégorie Inspiration de la Fondation Y des femmes de Montréal. Elle a été nommée Femme de l'année en 2014 par le Conseil des femmes de Montréal et a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II en 2012. Elle a également reçu un doctorat honorifique de l'Université de Montréal, en reconnaissance de l'ampleur de son engagement envers la cause des femmes autochtones et son travail inlassable sur la réconciliation entre les peuples. Mme Audette a étudié les arts visuels à l'Université du Québec à Montréal et l'éducation artistique à l'Université Concordia.

### **BARONNET Bruno**

Sociologue, enseignant-chercheur à l'Université de Veracruz, au Mexique. Ses recherches portent sur le racisme, l'éducation et l'autonomie des peuples nahuas, mayas et zoques. Chercheur associé au LAIOS depuis 2010. Co-auteur du livre *Les peuples autochtones à l'épreuve des (dé)mesures* (L'Harmattan, 2020).

### **BELLIER Irène**

Irène Bellier, anthropologue, est directrice de recherches au CNRS (émérite). Après avoir réalisé sa thèse doctorale à l'EHESP sur les rapports entre les hommes et les femmes Maihuna en Amazonie péruvienne, elle a développé des recherches en anthropologie politique et anthropologie des institutions (France, Union européenne). Depuis 2000, elle travaille sur la fabrique des droits des peuples autochtones à l'ONU, le mouvement international des peuples autochtones et le déploiement de l'activisme dans la gouvernance mondiale (droits humains, culture, développement durable, changement climatique). Responsable de 2010 à 2016 du programme SOGIP (Echelles de gouvernance : les Nations unies, les États et les peuples autochtones : l'autodétermination au temps de la globalisation (financé par le Conseil européen de la recherche), elle coordonne depuis 2017 le réseau JUSTIP - Justice et droits des peuples autochtones (CNRS). Elle a dirigé plus d'une vingtaine de doctorants et publié de nombreux ouvrages : *Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance* (2013); *Terres, territoires et ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones* (2014) ; *Quelle éducation pour les peuples autochtones ?* (avec Jennifer Hays, 2016) ; *Les droits des peuples autochtones : des Nations unies aux sociétés locales* (avec Leslie Cloud et Laurent Lacroix, 2017) ; *Echelles de gouvernance et droits des peuples autochtones* (avec Jennifer Hays, 2019).

### **BOIVIN Hélène**

Mme Hélène Boivin est originaire de la communauté de Mashteuiatsh au Lac Saint-Jean et membre de la Nation des Pekuakamiulnuatsh. Elle a fait ses études en Sciences Sociales à l'Université du Québec à Chicoutimi. Au cours des 35 dernières années, elle a œuvré dans plusieurs domaines en milieu autochtone : santé mentale, culture, muséologie, arts, emploi et formation, développement économique et politique. Elle est actuellement coordonnatrice aux relations gouvernementales et stratégiques au bureau de soutien politique de sa communauté. Depuis le 25 mai 2019, elle est présidente élue de la Commission Tipelimitishun ("se gouverner soi-même"), chargée de consulter les membres de sa nation sur le contenu d'un projet de constitution, de rédiger un projet et de le soumettre en référendum. Très impliquée dans son milieu, elle a fait partie de plusieurs associations dont celle du Parc Sacré pour laquelle elle a initié la réalisation et la publication du recueil *Savoirs des Pekuakamiulnuatsh sur les plantes médicinales*. Elle a également collaboré à l'écriture de divers articles scientifiques.

### **BRODERSTAD Else Grete**

Else Grete Broderstad est titulaire d'un doctorat en sciences politiques, professeur d'études autochtones et elle coordonne le programme de maîtrise autochtone au Centre d'études sâmes de l'UiT - l'université arctique de Norvège. Ses domaines de recherche comprennent les droits et la participation politique des autochtones ainsi que les différences et les similitudes de gouvernance dans le Nord circumpolaire. Elle dirige actuellement des projets de recherche sur la gestion des ressources et les conflits d'intérêts entre les moyens de subsistance traditionnels des autochtones et les industries à grande échelle.

### **CARRASCO Morita**

Morita Carrasco est anthropologue, professeure retraitée et chercheuse à l'Université de Buenos Aires,. Elle est titulaire d'un doctorat en philosophie du droit de l'UBA. Son activité était et reste centrée sur les droits des peuples autochtones. Elle travaille actuellement dans le domaine de la justice pénale dans la province de Misiones, en Argentine. Sa thèse de doctorat est une analyse approfondie et détaillée du droit des peuples autochtones à la propriété foncière dans l'affaire 12094 Asociación de Comunidades Aborígenes Lhaka Honhat c. l'État argentin. Arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l'homme condamnant l'État argentin pour violation des droits fonciers autochtones (Cour CIDH 6-02-2020).

### **CEVALLOS Sofia**

Post-doctorante à l'Université de Paris 8, à la Faculté latino-américaine de sciences sociales FLACSO-Brasil et à l'Université de Brasília, Sofia Cevallos a soutenu sa thèse en anthropologie à l'EHESP en 2019. Ses recherches sont focalisées sur l'organisation politique des femmes autochtones de l'Amazonie équatorienne dans le cadre de la lutte contre l'extractivisme pétrolier au XXIème siècle.

### **CHABOT-MARTIN Camille**

Camille Chabot-Martin détient une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur la participation des peuples autochtones aux processus d'évaluation des impacts des projets de développement des ressources naturelles au Canada. Elle travaille présentement comme Chargée de projet en

consultation pour l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL).

### **CLOUD Leslie**

Leslie Cloud est juriste, responsable de la ligne peuples autochtones de la Chaire d'excellence CNRS Normandie pour la Paix. Elle enseigne le droit des peuples autochtones au sein du Master GENFUT "générations futures et transitions juridiques" de l'antenne de Caen de Sciences-Po Rennes. Ses recherches, initiées au Chili où elle a vécu pendant onze ans en communauté mapuche, portent sur le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, la reconnaissance des droits des peuples autochtones, les juridicités et les institutions autochtones, le droit au patrimoine ainsi que sur l'interprétation interculturelle des droits de l'homme en justice et le dialogue des cultures juridiques. Elle travaille également, en Centrafrique sur les enjeux de la participation des Ba'aka au processus de justice transitionnelle. Elle est co-auteure avec Irène Bellier et Laurent Lacroix de l'ouvrage *Les droits des peuples autochtones. Des Nations unies aux sociétés locales*, Paris, L'Harmattan, 2017.

### **COOCOO Christian**

Christian Coochoo est originaire de la communauté atikamekw de Wemotaci, situé dans la province de Québec, Canada. Formé en anthropologie à l'Université Laval de Québec, il est coordonnateur des Services culturels au Conseil de la Nation Atikamekw depuis 1998. Il travaille activement à la valorisation et à la pérennisation de la culture de sa nation. Il initie et coordonne des activités de documentation, de transfert et de rayonnement sur l'histoire, sur les savoirs et les savoir-faire traditionnels atikamekw. Il collabore également depuis plusieurs années à différents projets de recherche avec des organismes et des chercheurs de différentes universités.

### **CRAWHALL Nigel**

Linguiste et politologue de formation, Nigel Crawhall a travaillé durant une vingtaine d'années avec l'Institut San et IPACC, un réseau important des organisations autochtones de défense des droits des peuples autochtones en Afrique - Indigenous Peoples of Africa Coordinating Committee. Il est actuellement Chef de Section, à l'UNESCO, chargé des Systèmes de savoirs locaux et autochtones, Secteur des sciences exactes et naturelles.

### **DESBIENS Caroline**

Caroline Desbiens est professeure titulaire au Département de géographie de l'Université Laval, au Canada. Ses recherches portent sur les territorialités des peuples eeyou, inuit et innu du Nord québécois et sur les relations interculturelles en contexte de développement des ressources, en particulier dans le secteur hydroélectrique. Elle s'intéresse également aux impacts des activités industrielles sur les femmes autochtones et aux dynamiques des urbanités autochtones. Elle est l'auteure du livre *Power from the North: Territory, Identity, and the Culture of Hydroelectricity in Quebec* (2013) et de nombreux articles scientifiques publiés en français et en anglais. Elle est membre du bureau de direction du réseau de recherche DIALOG (<http://www.reseaudialog.ca>).

### **DUBERTRET Fabrice**

Fabrice Dubertret est géographe de l'université Sorbonne Nouvelle, IHEAL-CREDA. Sa thèse, soutenue en 2020, s'intéresse aux nouveaux usages des cartes et du cyberspace par les peuples autochtones afin de faire valoir leurs droits fonciers. Il est cofondateur de la plateforme LandMark, observatoire cartographique global des territoires autochtones et communautaires ([www.landmarkmap.org](http://www.landmarkmap.org)).

### **FERAL François**

François Féral est professeur de droit émérite à l'Université Via Domitia de Perpignan dont il a été le président de 2002 à 2007. Il a également exercé une partie de sa carrière académique comme Directeur d'Etudes cumulant à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Professeur invité dans des universités en Europe, Afrique, Amérique du Nord ou latine et en Chine il y a donné des conférences et conduit des programmes de coopération universitaire. Il a coordonné de 2013 à 2019, pour le Pacifique, les travaux du programme international LEGITIMUS sur les droits des peuples autochtones.

### **FOYER Jean**

Jean Foyer est socio-anthropologue, chargé de recherche au Centre de recherche et d'études sur les Amériques (CREDA-CNRS). Après une thèse sur les controverses autour des biotechnologies au Mexique (maïs transgénique, bioprospection), il a coordonné deux projets sur les méga-événements transnationaux de la gouvernance environnementale globale (Rio+20 et COP21). Il vit actuellement au Panama où il mène des recherches auprès des peuples autochtones Guna et Embera.

### **GAGNON Justine**

Justine Gagnon est professeure adjointe au département de géographie de l'Université Laval et membre de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine et tourisme autochtones. Elle dirige les projets de recherche « Patrimoine enchevêtré : approches et outils pour encadrer la protection et la mise en valeur des sites culturels innus » et « Cartographie de la vulnérabilité maritime de Kuujuaq : une approche participative coconstruite grâce au savoir local et autochtone ». Elle a récemment co-publié deux articles portant sur le rôle de la mémoire comme vecteur de continuité culturelle en contexte de grand bouleversement environnemental et sur l'importance des rivières dans l'ontologie innue, ainsi que "A river of names : the multiple voices of an Innu riverscape", *River Research and Applications*, 38(3), 412-421 (avec Manikuakanishtik' Gagnon, J., Desbiens, C. et Kanapé, É. (2021). 10.1002/rra.3876 ; et avec Desbiens, C. (2021). "Where you have to bypass": history, memory and the multiple temporalities of Innu cultural landscapes. *The American Indian Quarterly*, 45(4), 361-399. <https://doi.org/10.1353/aiq.2021.0026>

### **HENTY Suzannah**

Suzannah Henty est chargée d'enseignement et de recherche en histoire de l'art et en conservation à l'université de Melbourne. Sa recherche, son enseignement et son engagement public s'inscrivent dans une praxis orientée vers la communauté. Elle a travaillé à Paris, en Palestine et à Melbourne sur l'art contemporain décolonial depuis 2016. Elle entreprend actuellement un doctorat conjoint et transdisciplinaire à l'Université de Melbourne et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Elle a enseigné les études de genre et l'histoire de l'art à l'Université de Melbourne, et a été invitée à donner des conférences à l'Université de Victoria et à l'Université SOAS de Londres. Ses textes récents sont publiés dans *Index Journal*, *Radical Philosophy* et *Kunstlicht*.

### **GOMEZ ISA Felipe**

Felipe Gómez Isa est professeur de droit international public, chercheur à l'Institut Pedro Arrupe des droits de l'homme de l'Université de Deusto (Bilbao, Pays basque, Espagne), et vice-doyen pour les relations internationales de la faculté de droit de Deusto. Il est directeur national du master européen en droits de l'homme et démocratisation organisé par 40 universités européennes dans le cadre du Campus mondial des droits de l'homme (Venise, Italie) depuis 2000. Il a été le représentant de l'Espagne au sein du groupe de travail pour l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ONU, 1998 et 1999). Il a été professeur invité dans plusieurs universités européennes et latino-américaines. Il a publié de nombreux ouvrages sur des questions liées à la protection universelle des droits de l'homme, en particulier les droits des enfants et des femmes ; la justice transitionnelle ou les droits des peuples autochtones. En décembre 2019, il a été élu vice-président du Campus mondial des droits de l'homme, une organisation universitaire mondiale de premier plan traitant des questions de droits de l'homme.

### **GONZALEZ GONZALEZ Veronica**

Verónica González González est docteure en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et de l'Institut des hautes études d'Amérique latine à Paris. Verónica a abordé différents aspects liés aux peuples autochtones, dans son environnement postdoctoral au sein de l'équipe SOGIP, en tant qu'enseignante à Sciences-Po Toulouse et en tant qu'experte pour diverses agences du système d'Unité Nationale. Ses domaines de spécialité couvrent les droits des peuples autochtones et les systèmes de connaissances autochtones sur l'environnement.

### **HAYS Jennifer**

Jennifer Hays travaille avec les communautés San en Namibie et au Botswana depuis 1998, à la fois comme chercheuse et comme consultante. Docteure en anthropologie de l'Université d'État de New York à Albany (2007), elle est actuellement professeure titulaire en anthropologie à l'Université de Tromsø (UiT), l'université arctique de Norvège. Son principal domaine de recherche est le rôle de l'éducation (y compris l'éducation

formelle et traditionnelle) pour les communautés autochtones, en particulier les chasseurs-cueilleurs. Sa principale étude de cas a été la communauté Nyae Nyae de Namibie, mais elle a également mené des recherches sur les questions d'éducation pour les San dans toute l'Afrique australe, ainsi que sur la dynamique globale affectant les chasseurs-cueilleurs. Ses recherches établissent un lien entre le concept d'éducation et les possibilités de subsistance réalistes, les questions environnementales, les droits fonciers et d'autres aspects des droits des autochtones. Elle s'intéresse au rôle des programmes internationaux visant à promouvoir les droits des autochtones (en particulier ceux de l'Organisation internationale du travail, OIT et le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, HCDH) et à la manière dont ils influencent les processus nationaux en Namibie, ainsi qu'aux cas locaux de droits des autochtones. Hays est un membre fondateur du groupe de recherche et de plaidoyer sur l'éducation des chasseurs-cueilleurs.

### **HERNANDEZ CASTILLO Rosalva Aída**

Originaire d'Ensenada, en Basse-Californie (Mexique), elle est titulaire d'un doctorat en anthropologie de l'université de Stanford et est actuellement professeure et chercheuse au Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social (CIESAS) à Mexico. Elle s'est formée à l'art de l'écriture par le biais du journalisme, travaillant dès l'âge de 18 ans comme rédactrice dans une agence de presse d'Amérique centrale. Depuis ses années d'études, elle combine son travail universitaire avec un travail de proximité dans la radio, la vidéo et la presse écrite. Ses travaux de recherche ont porté sur la défense des droits des femmes et des peuples autochtones en Amérique latine. Elle a vécu et mené des recherches sur le terrain auprès de communautés autochtones mexicaines dans les États du Chiapas, de Sinaloa, de Guerrero et de Morelos, auprès de réfugiés guatémaltèques à la frontière sud, auprès de parents de migrants disparus au Honduras, ainsi qu'auprès de migrants nord-africains en Espagne. Elle a publié vingt-deux livres en tant qu'auteur unique ou éditrice et ses œuvres ont été traduites en anglais, espagnol, français et japonais. En 2003, elle a reçu le LASA/Oxfam Martin Diskin Memorial Award, partagé avec le Dr Rodolfo Stavenhagen, pour ses contributions à la recherche socialement engagée, et en 2013, elle s'est vu attribuer la chaire Simón Bolívar par le Centre d'études latino-américaines de l'université de Cambridge au Royaume-Uni.

### **IGREJA Rebecca LEMOS**

Rebecca Lemos Igreja est anthropologue, professeure de l'Institut des sciences sociales et de la Faculté de droit de l'Université de Brasília. Membre du Conseil supérieur international de la Faculté latino-américaine des sciences sociales - FLACSO, chercheuse fondatrice du Collège latino-américain d'études mondiales, programme FLACSO/Brésil. Chercheuse associée au Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS/EHESS). Co-coordinatrice du Laboratoire d'Accès à la Justice et Inégalités - LADES de la Faculté de Droit de l'Université de Brasília. Membre du conseil d'administration du Réseau empirique d'études juridiques - REED (Brésil) et de l'Institut de justice pour les afrodescendants en Amérique latine - OJALA (Florida International University [FIU]). Chercheuse associée au Réseau latino-américain d'anthropologie juridique - RELAJU. Rédactrice en chef de la série *Latin America in Perspective: Society, Culture and Politics* – de De Gruyter/Allemagne et de la revue ABYA-YALA sur l'accès à la justice et aux droits dans les Amériques. Ses études portent sur la discussion des catégories sociales, ethniques et raciales, la discrimination et le racisme, les droits collectifs dans le cadre des politiques publiques ; autoritarisme politique et droits; l'accès à la justice, le pouvoir judiciaire et les réformes juridico-judiciaires.

### **KRENAK Ailton**

Ailton Krenak (né à Vale do Rio Doce, Minas Gerais, 1954) est un écrivain, journaliste, philosophe et leader de mouvement autochtone brésilien du peuple Krenak. Il a été séparé de force de son peuple, dont il ne reste que 130 individus (contre 5 000 au début du XXe siècle). Krenak a joué le rôle de représentant des *povos indígenas* lors des débats sur la Constitution brésilienne de 1988, où il s'est peint rituellement la face pour un discours. Il a cofondé ou participé à plusieurs organisations de défense des droits des autochtones, telles que l'Union des peuples autochtones, l'Aliança dos Povos da Floresta (Alliance des peuples de la forêt), le Nucleus de la culture autochtone, entre autres. En 2000, il a été l'un des réalisateurs du documentaire *Indiens du Brésil* de TV Escola. De 2003 à 2010, Krenak a été assistant spécial pour les affaires autochtones auprès du gouverneur du Minas Gerais. En 2016, il a reçu un doctorat honorifique de l'université fédérale de Juiz de Fora, où il enseigne la culture, l'histoire et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones.

### **LANGLOIS Marie-Dominik**

Marie-Dominik Langlois est doctorante en sociologie à l'Université d'Ottawa et en anthropologie sociale et ethnologie à l'École des hautes études en sciences sociales (EHSS). Ses recherches portent sur la résurgence du peuple xinka, sa résistance à l'exploitation minière et sa défense du droit à la consultation et au consentement dans le Sud-Est du Guatemala.

### **LAUNIERE -MATHIAS Jay**

Jay Launière-Mathias est originaire de la communauté ilnu de Mashteuiatsh au Québec. Il est membre de la Nation des Pekuakamiulnuatsh ainsi que de la Nation Anishinabe. Il a complété un baccalauréat en Science de la gestion et une maîtrise en Gestion de projet à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Après avoir occupé les fonctions de chargé de projet dans diverses organisations autochtones, il occupe depuis novembre 2021 le poste de directeur général de l'organisme Puamun Meshkenu où il a l'occasion de développer des projets novateurs pour les jeunes autochtones. En 2019, il est élu comme commissaire afin de siéger au sein de la Commission Tipelimitishun qui a pour but d'élaborer un projet de Constitution pour la Nation des Pekuakamiulnuatsh. Fier de ses origines, Jay s'implique activement dans son milieu afin de faire valoir les enjeux et les valeurs autochtones qui lui sont chères. À travers ses implications, il s'assure de travailler activement à l'autodétermination des peuples autochtones.

### **LE BONNIEC Fabien**

Professeur au département d'anthropologie et chercheur titulaire au sein du *Núcleo de Investigación en Estudios Interétnicos e Interculturales* de l'Université Catholique de Temuco, il est également chercheur associé à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS-Paris). Il enseigne dans un programme de Doctorat en Études Interculturelles et participe à diverses recherches liées au rapport des populations mapuche au droit étatique chilien, Il a été à plusieurs reprises nommé expert anthropologue auprès de cours chiliennes et internationales. En 2021, il a publié avec R. Millamán, W. Martínez, & P. Nahuelcheo, "El lugar de la interculturalidad en la justicia chilena. Experiencia de investigación en torno a la elaboración de un protocolo de atención a usuarios mapuche en el sur de Chile". *Revista Austral de Ciencias Sociales*, (41), 219-237. <https://doi.org/10.4206/rev.austral.cienc.soc.2021.n41-11>; et avec G. Payàs, "Entender la justicia y las injusticias en Wallmapu a través de los estudios interculturales como propuesta de con-vivir" en Samaniego, Mario (ed.), *Estudios Interculturales desde el sur*, Santiago: Ariadna Ediciones, <https://doi.org/10.26448/ae9789566095262.10>

### **LE BOULER PAVELIC Nathalie**

Nathalie Le Bouler Pavelic est docteure en culture et société du Programme pluridisciplinaire en culture et société (Pós-Cultura) de l'Université fédérale de Bahia (UFBA, Brésil) et en anthropologie sociale et ethnologie de l'École des Hautes études en sciences sociales (EHSS, Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales-LAIOS). Sa thèse a porté sur le processus de l'éducation scolaire autochtone et sa postérieure consolidation en tant que projet, au sein de la communauté Tupinamba de Serra do Padeiro (Bahia-Brésil). Elle est chercheuse associée au Programme de recherche sur les peuples autochtones du Nordeste Brésilien (PINEB/UFBA) et membre du Réseau Justice and Indigenous People Rights (JUSTIP). Elle participe depuis 2011 aux projets de *l'Associação Nacional de Ação Indígena* (Anai, Salvador-Bahia), où elle fait actuellement partie de l'équipe du projet *Cunhataí Ikbã* soutenu par la Fondation Malala pour améliorer l'éducation des jeunes filles autochtones dans l'État de Bahia.

### **LECLAIR Jean**

Membre du Barreau du Québec depuis 1987, Jean Leclair est Professeur titulaire (UdeM) depuis 2002 ; Lauréat de *la Fondation Pierre Elliott Trudeau* 2013. Prix André Morel 2016-2017 pour excellence en enseignement. Membre du Conseil consultatif du Groupe international de travail sur les peuples autochtones (GITPA) (membre institutionnel de IWGIA). Ses sujets d'enseignement et de recherche incluent le droit constitutionnel (fédéralisme, constitutionnalisme et droits fondamentaux), le droit constitutionnel comparé, les droits des peuples autochtones, l'histoire du droit québécois et canadien, l'épistémologie et la théorie du droit. Il a récemment publié (avec Ghislain Otis et Sophie Thrtiault), *Applied Legal Pluralism: Processes, Driving Forces and Effects*, Routledge, Londres, 2022 ; en version française : *La vie du pluralisme*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, à paraître sous peu et (coécrit avec Martin Papillon & Hubert Forget) « Les protocoles de consultation autochtones au Canada : Un modèle de

convergence des systèmes juridiques autochtones et étatique ? » (2020) Vol. XLIX, no 2 *Recherches amérindiennes au Québec* 25-36. Publications en ligne: <http://ssrn.com/author=479188>

### **LEVESQUE Carole**

Carole Lévesque est professeure titulaire, Institut national de la recherche scientifique. Anthropologue de formation, elle travaille en étroite collaboration avec les communautés, organisations et instances autochtones du Québec depuis 50 ans. Elle a expérimenté et mis au point plusieurs formules de recherche partagée et de co-construction des connaissances avec les Premières Nations et les Inuit du Québec et réalisé de nombreuses enquêtes de terrain autant au sein des communautés territoriales qu'auprès de l'autochtonie urbaine. Elle a fondé en 2001 le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) qui s'est vu décerné le Prix Impact Connexion par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada en 2021.

### **LOPEZ-MALDONADO Yolanda**

Yolanda Lopez est une penseuse autochtone qui travaille sur l'intégration des systèmes scientifiques pour la durabilité, travaillant sur la compréhension des dimensions sociales de la conservation de la nature, avec des connaissances solides pour défendre la diversité des idées, des connaissances, des valeurs et des formes d'expression de soi des peuples autochtones. Elle a collaboré avec des organisations internationales universitaires et non universitaires, a obtenu constamment des résultats de haut niveau, et s'est engagée en politique en collaborant avec diverses institutions sociales et scientifiques, notamment Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones, UNESCO, IPBES et CDB. Ses domaines d'expertise s'appuient sur une connaissance approfondie des théories, des cadres, des méthodes et des techniques d'analyse permettant d'étudier des systèmes complexes subissant des changements globaux.

### **LOPEZ TORO Viviana**

Viviana Lopez Toro est juriste spécialisée en droits humains. Actuellement, elle est doctorante en anthropologie politique et des institutions à PEHESS, rattachée au Laboratoire d'Anthropologie des Institutions et Organisations Sociales (LAIOS) et au Laboratoire d'Anthropologie politique (LAP).. Elle s'intéresse à la mise en œuvre des mécanismes juridiques internationaux et leurs impacts sur les populations locales et sur la vie politique et juridique, notamment en Colombie.

### **MAGAÑA CANUL Rolando**

Rolando Magaña Canul est stagiaire postdoctoral à l'école d'études autochtones de l'UQAT. Il s'intéresse aux mouvements autochtones, extractivisme et études décoloniales. Docteur en anthropologie de l'Université Laval, il a fait des études en sociologie et anthropologie à l'Université de Lyon II en France, ainsi qu'au Yucatan (UADY) et à Puebla au Mexique. Sa thèse doctorale a reçu le prix de la Chaire Jorge Alonso du Centre universitaire des sciences sociales et humanités (CUCSH) de l'Université de Guadalajara (UDG) et du Centre de recherche et d'études supérieures en anthropologie sociale (CIESAS) et a été publiée en livre intitulé : « La defensa de las tierras comunes. Estudio sobre neoliberalismo y apropiación de la identidad maya en Yucatán [La défense des terres communes. Étude sur le néolibéralisme et l'appropriation de l'identité maya au Yucatán] ».

### **MAPOU Raphaël**

Raphaël Mapou est né en 1955 à la tribu d'Unia à Yaté en Nouvelle-Calédonie. Coutumier kanak et chef de clan de la Chefferie d'Unia, il est docteur en Droit Public de l'Université de Perpignan. Suite à de nombreux engagements sur le plan politique en tant que militant et responsable nationaliste kanak, il a été de 2004 à 2017, collaborateur puis directeur de Cabinet de la présidence du sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie, institution de la Nouvelle-Calédonie, représentative du peuple autochtone/coutumier kanak créée par l'Accord de Nouméa. Chercheur autochtone du groupe de recherche Pacifique, il a collaboré avec le professeur Ghislain Otis dans le cadre de la Chaire du Pluralisme juridique de l'université d'Ottawa de 2014 à 2019. Engagé dans la lutte pour le respect des droits autochtones et de la protection de l'environnement, sa thèse porte sur une *Analyse dialectique des transformations du droit en Nouvelle-Calédonie : l'État colonial républicain face aux institutions juridiques kanak*. Depuis janvier 2022, il apporte une assistance juridique au sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie sur le thème de la consolidation du droit coutumier dans le système du pluralisme juridique et institutionnel post-accord de Nouméa.

### **MARTINEZ DE BRINGAS Asier**

Docteur en philosophie du droit, Asier Martínez de Bringas est professeur de droit constitutionnel à l'Université de Deusto et possède une longue expérience de travail avec des organisations autochtones en Amérique latine. Il a de nombreuses publications sur les droits collectifs, le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones, l'interculturalité, la territorialité, l'autonomie et le pluralisme juridique. Il a été directeur du programme de bourses de l'ONU pour les leaders autochtones d'Amérique du Sud à l'université de Deusto (2004-2006). Il a une grande expérience du travail de conseil sur les questions liées aux droits de l'homme et au droit constitutionnel pour les peuples autochtones d'Amérique latine. Il a participé à l'Assemblée constituante de l'Équateur en tant que conseiller.

### **MARTINEZ MAURI Mònica**

Mònica Martínez Mauri, ethnologue spécialisée dans l'Amérique autochtone, a réalisé un long terrain ethnographique dans la région de Gunayala (Panama, depuis 2000), avec des femmes Mapuche (Chili, 2015) et avec des communautés Emberá dans le territoire de Èjuã So (Panama, 2018). Elle est professeure associée du programme Serra Hünter au département d'anthropologie sociale de l'Université de Barcelone (UB). En 2007, elle a soutenu une thèse de doctorat en cotutelle à l'Universitat Autònoma de Barcelona et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Ses publications portent sur la médiation culturelle, les représentations environnementales, la gestion locale du tourisme, la mise en œuvre des droits des autochtones, les régimes de propriété intellectuelle et les médias autochtones. Depuis 2013, elle travaille avec d'autres ethnologues à la caractérisation de l'espace isthmocolombien. Mònica Martínez Mauri est membre du groupe de recherche Anthropologie et histoire de la construction des identités sociales et politiques (AHCISP) de l'UAB depuis sa fondation en 2003 et du groupe CINAF (Culturas Indígenas y Afroamericanas) de l'UB depuis 2011.

### **MÜLLER Birgit**

Birgit Müller, directrice de recherche au CNRS, pratique une anthropologie politique et environnementale qui examine les rouages des plans magistraux de la « haute modernité » en déplaçant le regard vers les êtres vivants (plantes, animaux, bactéries, etc.) qui jouent des rôles clés dans leur déploiement. Au Canada et au Nicaragua elle explore la manière dont les agriculteurs, les sols et les semences font face aux nouvelles conjonctures mondiales de l'agriculture climato-intelligente. Elle explore les passions et désastres des rencontres entre volontés humaines et agissements « non-humains » dans l'agriculture, en mettant l'accent sur les relations politiques façonnées par des dispositifs sociotechniques modernes et les rapports de propriété.

### **OLIVA MARTINEZ J. Daniel**

Juriste et anthropologue, Daniel Oliva Martínez dirige la chaire des peuples autochtones et la chaire de durabilité, inclusion sociale, diversité et droits de l'homme de l'université Carlos III de Madrid. Il est aussi directeur adjoint du département de droit international, de droit ecclésiastique et de philosophie du droit et du master en action de solidarité internationale et inclusion sociale ; codirecteur du diplôme d'expert en peuples autochtones, droits de l'homme et coopération internationale, ainsi que directeur du groupe universitaire de coopération avec les peuples autochtones et du groupe d'études qualitatives. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques, dont neuf livres. L'un de ses principaux axes de recherche, issu du domaine du droit international public et de l'anthropologie, est lié à l'étude du statut international de protection des droits collectifs des peuples autochtones, de leurs propositions politiques et de leurs cultures et visions du monde particulières. En 2015, il a assumé la direction technique du Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes à son siège dans la ville de La Paz (Bolivie). Son dernier livre, intitulé *Diversidad, resistencia y utopía. Los pueblos indígenas de nuestro tiempo*, Tirant Lo Blanch, a été publié à Valence, 2022.

### **ONYANGO Susan**

Susan Onyango est doctorante en anthropologie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) à Paris. Elle est rattachée au Laboratoire d'Anthropologie des Institutions et des Organisations Sociales (LAIOS). Titulaire d'une maîtrise en communication pour le développement de l'Université Daystar de Nairobi au Kenya, ses recherches actuelles, menées sous forme de recherche-action, portent sur des populations géothermiques au Kenya et en Éthiopie. Elle finalise actuellement un doctorat examinant, dans

une perspective de genre, l'aspect de leur participation aux processus de développement géothermique qui se déroulent sur leur territoire.

### **OTIS Ghislain**

Ghislain Otis est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones, faculté de droit, Université d'Ottawa. Outre ses articles scientifiques, les ouvrages qu'il a dirigés et co-rédigés au cours des dernières années incluent : *La vie du pluralisme juridique*, LGDJ (2022, avec Jean Leclair et Sophie Thériault), *La rencontre des systèmes juridiques autochtones et étatique : confrontation ou coopération?*, Presses de l'Université Laval (2019). *Contributions à l'étude des systèmes juridiques autochtones et coutumiers*, Presses de l'Université Laval, Québec, (2018), *L'adoption coutumière autochtone : les défis du pluralisme juridique*, Presses de l'Université Laval, Québec, 230, 2013; *Le juge et le dialogue des cultures juridiques*, Karthala, Paris, (2013) ; *Méthodologie du pluralisme juridique*, Karthala, Paris, (2012).

### **PAPILLON Martin**

Martin Papillon est professeur titulaire au Département de science politique et directeur du Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS) à l'Université de Montréal. Ses travaux portent sur les traités et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones au Canada ainsi que sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il coordonne présentement un projet de recherche sur les mécanismes de traduction du principe de consentement préalable, libre et éclairé dans les Amériques.

### **RICAUD ONETO Emmanuelle**

Emmanuelle Ricaud Oneto est doctorante en anthropologie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) à Paris. Elle est rattachée au Laboratoire d'Anthropologie des Institutions et Organisations Sociales (LAIOS) et à l'IIAC. Titulaire d'un master en ethnoécologie au Muséum national d'histoire naturelle, elle mène des recherches en Amazonie péruvienne depuis 2011. Dans un premier temps, elle s'est intéressée aux changements alimentaires du peuple autochtone Maijuna (de la famille linguistique Tukano occidentale). Elle finalise actuellement un doctorat sur un programme national d'alimentation scolaire au Pérou, et sur la manière dont il est perçu, adapté et négocié par les peuples maijuna et napuruna en Amazonie péruvienne.

### **SACHA FLORES Andy Zumak**

Andy Zumak Sacha Flores, du peuple kichwa est un jeune leader autochtone d'Équateur, un ancien boursier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme 2017 - Section des peuples autochtones HCDH, Suisse-Genève. Il est spécialiste en droits de l'homme pour les peuples autochtones de l'Université de Deusto, pays basque, Bilbao, Espagne

### **SANTOS Antônia da Silva**

Antônia da Silva Santos, autochtone du peuple Kanindé d'Aratuba (Ceará), est actuellement étudiante diplômée en muséologie à l'Université fédérale du Recôncavo da Bahia (UFRB). Elle est membre du collectif des étudiants autochtones de l'UFRB et du groupe de recherche Recôncavo Arqueológico. Elle a récemment obtenue la bourse d'initiation scientifique du projet "Pour une voie vers de nouvelles épistémologies : Dialogue entre le perspectivisme amérindien et l'art rupestre", elle a été monitrice bénévole au Point Mémoire du Musée Kanindé.

### **SANTOS Suzenilson da Silva**

Leader du peuple Kanindé de l'État de Ceará, Suzenilson da Silva Santos a soutenu la thèse "Un musée autochtone comme stratégie de formation interdisciplinaire chez les Kanindé de Ceará", pour le Master interdisciplinaire en sciences humaines (MIH), à l'Université d'intégration internationale de lusophonie afro-brésilienne (Unilab). Coordinateur du Forum national de la muséologie sociale et des musées indigènes.

### **TAYLOR Curtis**

Curtis Taylor travaille chez RPM Project Management, AIWA Aboriginal Interpreting Western Australia et Curious Works Past : Communauté et artiste de Parnngurr. Il est cinéaste, artiste de l'écran, sculpteur et jeune leader Martu. Ayant grandi dans les communautés éloignées du désert Martu et en ville, Curtis combine le savoir traditionnel Martu avec des influences contemporaines. Il a étudié à l'université Murdoch et vit à Perth, en Australie occidentale.

**TEITELBAUM Sara**

Sara Teitelbaum est professeure associée à l'Université de Montréal. Elle étudie les dimensions participatives de la gouvernance des ressources naturelles dans les régions nordiques. Par le biais d'études comparatives dans les régions boréales, elle examine l'évolution des mécanismes de gouvernance, notamment la décentralisation, la participation publique et les systèmes de cogestion. Ses recherches les plus récentes portent sur la certification forestière et l'articulation des exigences relatives aux droits des autochtones...

**THOM Brian**

Brian Thom est professeur agrégé d'anthropologie à l'Université de Victoria, et a été nommé Provost's Engaged Scholar de l'UVic en 2021. Il travaille depuis plus de 30 ans avec les communautés salish du littoral sur des projets liés aux droits, aux titres et à la gouvernance des peuples autochtones (<https://www.brianthom.ca/indigenous-rights>). En 2010, il a fondé le laboratoire de cartographie ethnographique de l'Université de Victoria (<http://ethnographicmapping.uvic.ca>) afin de soutenir les communautés autochtones dans leur travail de cartographie de leurs territoires et de fournir un espace de formation et d'innovation en cartographie ethnographique. Il a dernièrement publié avec Stewart-Dziama "Alternatives cartographiques fondées sur l'ethnographie pour représenter les relations territoriales autochtones". *CICADA Nouvelles*, N° 5, Printemps 2021, p. 4-6. Montréal : Centre pour la conservation et le développement autochtones alternatifs. <https://cicada.world/files/newsletters/CICADA-bulletin-05-FR.pdf#page=4>; Thom, Brian (2020) "Encountering Indigenous Legal Orders in Canada". Invited contribution to *Oxford Handbook of Law and Anthropology*. Marie-Claire Foblets, editor. Oxford: Oxford University Press. <https://dx.doi.org/10.1093/oxfordhb/9780198840534.013.15>

**TUPINAMBÁ Glicéria Jesus da Silva (Célia)**

Représentante, professeure, intellectuelle et artiste autochtone de la communauté de Serra do Padeiro, située dans la Terra Indígena Tupinambá de Olivença (sud de Bahia, Nordeste du Brésil). Ses recherches portent sur les efforts contemporains des Tupinamba pour récupérer leur langue et des aspects de leur culture matérielle, étroitement liés à leur lutte pour la terre. Plus précisément, elle étudie les liens entre les anciennes capes de plumes d'ibis écarlates produites par les Tupinamba au cours des XVIe et XVIIe siècles - qui sont toutes actuellement conservées dans les musées européens -, la langue ancienne tupi et la production de capes contemporaines, dans le cadre de la récupération territoriale.

**VARISON Leandro**

Leandro Varison est chargé de la recherche au musée du quai Branly - Jacques Chirac. Après une double formation en droit et en anthropologie, il travaille depuis plus de quinze ans avec des organisations autochtones, notamment au niveau international. Ses recherches et enseignements portent sur le droit des peuples autochtones, la propriété intellectuelle, la protection des savoirs et expressions culturelles, ainsi que sur les rapports entre peuples autochtones et musées.

**VANTHUYNE Karine**

Karine Vanthuyne est professeure agrégée d'anthropologie et titulaire d'une chaire en enseignement universitaire à l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur la mémoire et la défense des droits des peuples autochtones au Guatemala et au Canada, dans le contexte d'initiatives dites de « justice transitionnelle », de projets miniers, et de décolonisation des universités. Elle a récemment publié : avec Mathieu Gauthier, 2022 « Mining the land while sustaining Iiyiyiuituwinn. Exercising Indigenous Sovereignty through Collaboration in Eeyou Istchee », *Canadian Journal of Political Science* 1-21 ; avec Dugal, M.-C. (sous presse) 'Rehabilitating Guerillas in Neo-Extractivist Guatemala' dans Réd Federman, S et Niezen, R. *Victims and/or Perpetrators: Justice and Identity in the Aftermath of Violence*. Cambridge: Cambridge University Press ; et en auteure seule en 2021, "I want to move forward": Articulations of Indigenous self-determination at Canada's Truth and Reconciliation Commission', *Human Rights Quarterly* 43 (2): 355-377.

**ZEMA Ana Catarina**

Ana Catarina Zema est chercheuse senior au Centre de référence virtuel autochtone de l'*Armaçém Memória*. Elle a été stagiaire postdoctorale en Science politique à l'Université Laval grâce à une bourse du CIÉRA, ainsi qu'au Centre de développement durable de l'Université de Brasília, avec une bourse d'excellence

académique. Elle est titulaire d'un doctorat en histoire sociale de l'Université de Brasília (UnB) et d'un D.E.A. en histoire des idées de l'Université Sorbonne Nouvelle. Ses recherches portent sur la lutte historique des peuples autochtones pour les droits et l'autonomie dans les Amériques. Depuis 2010, elle contribue à des projets de recherche et développe des activités scientifiques avec le groupe d'études sur les droits ethniques *Moitará* de la faculté de droit de l'UnB et avec l'Observatoire des droits autochtones (OBIND) du département d'études latinoaméricaines de l'UNB. Elle fait partie du groupe de travail *Pueblos Indígenas y Proyectos Extractivos* du Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO).

Elle a publié en 2022, avec Martins, Peterson M. "A Teoria Antirracista Crítica para descolonização do ensino da história Indígena". In Sousa Jr., Manuel A. & Rangel, Tauã L. V., *Questões raciais: educação, perspectivas, diálogos e desafios*, Itapiranga: Schreiber, pp. 89 – 100. Elle a publié avec A. C., Moreira, E. (orgs.). *Genocídio indígena e políticas integracionistas: demarcando a escrita no campo da memória*. São Paulo: IPR/Selo da Rua, 2021; et avec une série d'auteurs, « Historical justice and reparation for Indigenous Peoples in Brazil and Canada », *Vibrant*, volume 18, pp. 1-19 .[http://www.vibrant.org.br/wordpress/wp-content/uploads/Artigo\\_Zema\\_etal.pdf](http://www.vibrant.org.br/wordpress/wp-content/uploads/Artigo_Zema_etal.pdf).